

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional :
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
 - Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT)
 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Contrat de Ville de la CAVF 2015-2022
 - Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales portant sur l'accueil collectif du jeune enfant dans les 9 crèches relevant de la compétence Petite Enfance de la CAVF
 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023

- Contrat Local de Santé (en cours)

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 15 juin 2021

Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Formant le cas échéant le Pays/PETR : RAS

Ce périmètre regroupe 10 communes pour une population totale de 71 176 habitants. (*Insérer ici une carte du territoire*)

Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (*que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement*)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Territoire d'industrie		
Contrat de Ville	2015-2022	
Contrat local de santé	En cours Diagnostic déjà réalisé	
PLH	2020	
PCAET		

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Stratégie de développement du territoire (*rédactionnel court et synthétique*)

Stratégie inter-PTRTE (*le cas échéant*)

Bassin Nord Lorrain Espace Briey-Longwy-Thionville-Metz Contrats Etat-Région Grand Est CRTE-PTRTE

Face aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps, nos territoires doivent, plus que jamais, renforcer leurs capacités à développer, inventer, innover et ainsi, offrir à nos populations et à nos entreprises, les services qu'elles attendent par la mise en œuvre de politiques publiques dont ils sont les premiers acteurs.

Si notre environnement change, nos territoires doivent de la même façon évoluer et s'adapter en développant de nouveaux modes de faire.

L'action publique ne peut donc plus être enfermée dans la stricte notion d'intercommunalité dans des frontières ou des limites administratives y compris départementales.

Il convient de prendre en compte l'espace pertinent qui est celui du bassin de vie ou de l'espace cohérent où s'expriment les liens de solidarité et les éléments fondateurs d'un destin commun.

Il convient donc de raisonner en territoires de projets et de transcender les notions formelles de limites et de frontières administratives ainsi que de périmètres institutionnels.

L'ambition exprimée ici est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Briey - Longwy - Thionville - Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer nos initiatives communes. C'est à cette échelle que nous saurons faire de nos interdépendances des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

Cet espace, c'est le pôle d'équilibre dans une grande région transfrontalière où le Grand-Duché de Luxembourg occupe une place centrale.

Cet espace, c'est celui de 800 000 habitants, de plus de 260 000 emplois, au cœur d'un axe Ouest-Est (Bassin parisien – Vallée du Rhin) et du corridor européen Nord-Sud qui irrigue puissamment l'Europe dans sa façade occidentale.

Cet espace, c'est celui des migrations pendulaires de plus de 120 000 actifs qui se rendent, chaque jour, pour leur travail principalement au Grand-Duché de Luxembourg et aussi en Belgique et en Allemagne.

Cet espace, c'est celui d'une croissance démographique réelle quand le phénomène inverse est observé chez nos voisins.

Cet espace, c'est celui d'un territoire à vocation industrielle avec une concentration exceptionnelle de filières d'excellence dans les domaines de la sidérurgie et des matériaux, de l'automobile, de la métallurgie, de la logistique et de l'énergie. Il compte aussi trois des cinq plus grandes usines du Grand Est avec les sites de Stellantis, ArcelorMittal et Renault Sovab.

Cet espace, c'est un puissant pôle de services, dans les domaines de la santé en particulier, avec un maillage exceptionnel d'établissements et une offre complémentaire riche en matière de soins.

Cet espace, c'est un formidable vivier de compétences avec un écosystème varié en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de formations qualifiantes en toutes disciplines.

Cet espace, c'est aussi une géographie unique de vallées, de coteaux, de plateaux, de forêts et de territoires agricoles où se côtoient tous les types de productions et d'élevages.

Cet espace, c'est un héritage patrimonial unique avec notamment son patrimoine bâti, façonné par une histoire tourmentée, une histoire militaire et industrielle où le destin de l'Europe s'est souvent joué.

Cet espace, c'est aussi celui d'un creuset de populations venues de toute l'Europe, et au-delà, pour y travailler et y fonder les foyers des Lorrains d'aujourd'hui, riches de leurs racines et de leurs cultures.

Cet espace, c'est enfin celui d'un laboratoire territorial à ciel ouvert : smart city, hydrogène, multimodalité, réseaux de villes transfrontalières, valorisation des ressources et des déchets, conquête des friches industrielles, lutte contre l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité ... Nombreux sont les sujets et les projets sur lesquels les acteurs de Lorraine nord font figure d'exemple.

Cet espace est le nôtre : nous sommes comptables de son avenir et de celui des populations qui y vivent et y travaillent.

C'est avec un optimisme et une volonté qui vont chercher loin dans nos racines communes, dans un passé fait de souffrances et d'épreuves toujours surmontées mais aussi dans une perspective de développement et de progrès que nous décidons de sceller ce pacte commun.

C'est la première fois que nos seize intercommunalités mettent en place une réflexion commune et s'engagent à formuler des propositions et des actions partagées sur cet espace de vie et de projets. Des groupes de travail appelés à dessiner cette stratégie se réunissent à présent, croisant thématiques et territoires.

La question du phénomène transfrontalier est au premier rang de nos enjeux partagés tant celui-ci a un impact sur de multiples sujets : économie, formation, mobilités...

Plus de 100 000 travailleurs frontaliers se rendent chaque jour de nos territoires vers le seul Luxembourg. Demain, ils seront potentiellement 150 000, sans compter une démographie allemande en baisse qui nécessitera également le recours à une main d'œuvre qualifiée venue de l'extérieur, et en particulier du nord lorrain.

Il est donc essentiel que nous puissions désormais collectivement définir nos priorités politiques et nous organiser afin de faire valoir nos propositions, tant auprès des autorités luxembourgeoises, sarroises et belges qu'auprès de l'Etat et de nos partenaires du Grand Est.

C'est notamment la fonction dévolue aujourd'hui au Pôle Métropolitain Frontalier, regroupant 9 intercommunalités frontalières, dont le rôle de porte-parole des collectivités de son territoire est reconnu.

Les mobilités sont un enjeu stratégique, notamment à la lumière de la position géographique de notre bassin de vie.

Sur ce sujet, il nous faut apporter des réponses qui permettent de résoudre les difficultés des liaisons nord-sud, voire est-ouest. S'il est nécessaire de nous mobiliser sur le sujet des infrastructures routières (A31bis et les voies parallèles, A30 et VR52, etc.) et de leur financement, nous devons tout autant chercher à développer le ferroviaire afin de répondre à la hausse du trafic avec, notamment, la mise en œuvre d'un Réseau express métropolitain (REM) Metz-Luxembourg.

Il convient également de veiller à conserver les capacités offertes par les voies ferrées reliant notre bassin de vie à Trèves et Sarrelouis. Le développement du fret ferroviaire contribuera à affirmer notre excellence logistique, qui peut s'appuyer également sur les offres multimodales que propose notre territoire, avec les ports de Metz et Thionville-Illange et les sites secondaires bordant la Moselle jusqu'aux frontières sarroise et luxembourgeoise. Il sera encore indispensable d'afficher une position commune sur les enjeux de connexions TGV et réseau régional, ainsi que sur la gare Lorraine TGV et l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine.

Enfin, évoquer les mobilités, c'est aussi se pencher sur les coordinations entre les réseaux de transports collectifs et les réseaux de covoiturage ou sur les liaisons cyclables, afin de promouvoir les logiques de boucle de mobilité interterritoriale et transfrontalière.

La question des infrastructures de mobilité ne saurait être déconnectée de la nécessité de travailler ensemble au développement de sources d'énergie alternatives, notamment en développant une filière hydrogène vertueuse et durable. Cette technologie est portée depuis des années au travers de différentes initiatives locales qui ont déjà reçu le soutien de grands groupes industriels. Cette filière, si elle se développe, peut contribuer à modifier en profondeur nos modes et usages en synergie avec la filière électrique automobile portée notamment par Stellantis au cœur de notre bassin. Nous avons le potentiel pour devenir la première région « Hydrogène » de France et voir se développer des unités locales de production.

Il s'agit là d'un exemple de ce qui doit rendre notre territoire compétitif, au cœur des mutations en cours, et s'appuyant sur un réseau de formations qualifiantes ambitieux et de haut-niveau. Ce territoire compétitif existe déjà au travers de nos spécialisations industrielles, que ce soit dans les matériaux, l'automobile, les métiers de la mécanique, de la métallurgie, de l'énergie.

Dans tous ces secteurs nous devons avoir l'ambition de nous inscrire dans la démarche régionale d'industrie du futur. Pour cela, nous pouvons d'ores et déjà prendre appui sur notre potentiel académique et de recherche de très haut niveau, que ce soit sur le plan universitaire, où un rééquilibrage nord-sud est indispensable, mais aussi sur le plan des grandes écoles qui donnent un caractère unique à notre territoire. Ce potentiel, nous devons aussi le renforcer en intégrant le fait que notre bassin d'emploi s'étend de l'autre côté des frontières belge, luxembourgeoise et allemande.

Ce territoire compétitif, nous devons en renforcer l'attractivité. Nous bénéficions d'un potentiel touristique et culturel exceptionnel qui s'inscrit dans son histoire et ses usages dans une logique interterritoriale avec nos voisins européens. L'Histoire a façonné notre bassin et nous a laissé un patrimoine d'une grande variété et d'une grande originalité. La nature, elle aussi, a façonné notre environnement et nous offre des lieux d'exception, ainsi qu'une biodiversité riche. Nous disposons déjà d'équipements culturels et touristiques de haut niveau, que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'art, ou des sciences. Notre bassin de vie représente l'échelon pertinent pour mettre en valeur de manière ambitieuse et coordonnée les différents atouts de notre territoire. Nous aurons aussi à

réfléchir à une offre d'hébergement complète qui permette d'attirer demain toutes les catégories de visiteurs.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qui lui confèrent des potentialités uniques et nous devons aussi en faire un bassin de vie en transition au service de ses habitants. La première de ces transitions est énergétique et porte sur la production de l'énergie. Parallèlement au développement d'une filière hydrogène, il est nécessaire de travailler sur la production d'énergies renouvelables au profit de nos collectivités et de nos concitoyens. Cette production pourrait aussi s'appuyer sur les déchets dont la gestion globalisée est une véritable opportunité d'assurer une meilleure collecte et une meilleure valorisation. La filière bois constitue également un secteur à valoriser fortement.

Enfin, l'histoire industrielle et minière de notre territoire nous amène aujourd'hui à disposer de bassins miniers ennoyés, représentant un gisement exceptionnel d'eau.

Nous voulons collectivement garder la maîtrise publique de ce bien commun élémentaire qui sera un facteur d'attractivité important à l'avenir.

Le bien-être de nos concitoyens passe aussi par une action très forte au niveau de la santé. Au cœur de la crise sanitaire que nous vivons, nous voyons à quel point cette question est primordiale. Elle suppose une action de prévention forte tant auprès des jeunes qu'auprès des publics plus âgés. Elle implique une action volontariste afin de cartographier les « déserts médicaux » et de permettre à chacun de nos concitoyens de trouver une réponse médicale ou paramédicale de proximité, dans une logique de complémentarité entre les offres privées et publiques, et qui pourra également présenter un caractère transfrontalier. Elle nous demandera aussi de réfléchir à la question de l'hébergement des séniors afin de permettre à chacun de trouver une situation adaptée à ses besoins et ses moyens. Cela demande, enfin, que nous définissions un programme ambitieux et concerté avec nos voisins en matière de formations médicales et sanitaires, tout en profitant de cette opportunité pour renforcer l'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

Notre mobilisation collective devra également porter sur les enjeux liés au numérique. L'ensemble des éléments développés ci-avant ne trouveront une pleine efficacité qu'avec un système de gestion de la donnée qui permette d'optimiser à la fois la question des mobilités, la production d'énergie, l'utilisation de recharges électriques, les questions de santé... Les initiatives déjà existantes sur le territoire doivent nous permettre d'essaimer rapidement et de déployer ces technologies et outils sur tout notre bassin de vie. Demain, le nord lorrain pourra être un territoire 4.0, connecté, au service de ses habitants et des services qui peuvent leur être rendus.

Stratégie du territoire du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain

Le 1^{er} janvier 2019, les Communautés d'Agglomération de Thionville Portes de France, Longwy, Val de Fensch, les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, Pays-Haut Val d'Alzette, Cattenom et Environs, Cœur du Pays-Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais créèrent le Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMF).

Syndicat mixte fermé, regroupant 8 EPCI situées en 1^{ère} et en 2^{ème} ligne des frontières luxembourgeoises, belges et allemandes et présentant au moins 30% de travailleurs frontaliers dans leur population active, le PMF, en accord avec l'Etat, a pour objectif principal d'être le porte-parole des collectivités locales dans le dialogue transfrontalier. A noter que la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières a sollicité son adhésion au Pôle. Après le vote favorable du conseil du 8 avril 2021, la procédure suit son cours. Fort de ses 340 000 habitants, dont plus de 72 000 travailleurs frontaliers (soit en moyenne 52 % de la population active – chiffres de 2016), le PMF représente le territoire de proximité des frontières dans ses enjeux de vie quotidienne notamment.

A ce titre, les membres du PMF ont identifié les projets susceptibles d'intégrer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, ainsi que le proposent l'Etat et la Région Grand Est.

1. La mobilité.

Le PMF demande à être associé aux travaux de mise en œuvre du « Grenelle des Mobilités en Lorraine » porté par la Région Grand Est, notamment pour le Réseau Express Métropolitain.

Avec le PMF, SMITU et SMITRAL doivent travailler ensemble afin de coordonner l'offre de transports interurbains sur tout le Nord Lorrain et assurer l'interopérabilité avec les réseaux de transports en commun luxembourgeois. Notamment, la réalisation d'une 3^{ème} ligne de BHNS par le SMITU, permettant de relier le bassin thionvillois à Audun-le-Tiche est une nécessité, de même que le développement du BHNS en transfrontalier sur le secteur d'Audun-le-Tiche et Esch-sur-Alzette.

Concernant les flux routiers, les membres du PMF affirment leur volonté de voir se développer des infrastructures évitant le transit des navetteurs sur leur territoire, par exemple par la création de P+R très en amont de la frontière afin d'éviter aux automobilistes de s'engager sur des tronçons autoroutiers et routiers engorgés et/ou saturés.

2. Le télétravail.

En raison de la crise sanitaire, les employeurs du Grand-Duché du Luxembourg ont massivement eu recours au télétravail, à chaque fois que cela était possible et aussi pour les travailleurs frontaliers. L'effet de cette mesure s'est rapidement fait sentir jusque sur le territoire du PMF : en premier lieu, les tensions en matière de mobilité ont été réduites. Cela a aussi créé une demande de pérennisation

de l'exercice d'une partie de l'activité en télétravail au-delà de la période de crise sanitaire qui a amené à ces mesures exceptionnelles.

C'est grâce à un accord fiscal d'exception négocié entre la France et le Luxembourg et prorogé autant que nécessaire que la mise en œuvre de cette mesure a été possible. Cependant, à partir du 30 juin 2021, les mesures fiscales habituelles en matière de télétravail sont appliquées, à savoir l'autorisation pour les travailleurs frontaliers français de télétravailler au maximum 29 jours sur l'année sans changement dans l'imposition. Les dispositions fiscales liées au télétravail des travailleurs frontaliers français au Luxembourg doivent être remises à plat avec pour objectif de passer à 56 jours de télétravail autorisés sur l'année et un fléchage des recettes fiscales qui y sont liées vers un fonds permettant le financement de projets transfrontaliers.

3. Services aux habitants et cohésion sociale.

La crise sanitaire a mis en lumière les interdépendances transfrontalières très fortes à l'œuvre dans le Nord Lorrain. Le premier constat est le départ massif des personnels paramédicaux (infirmières et aides-soignantes) formés en France vers le Luxembourg. Plutôt que la création d'un établissement de formation sur la frontière, les membres du PMF attendent un renforcement des équipements existants (IFSI) sur leur territoire et le développement d'un modèle de prise en charge des frais de formation pour les personnels captés par le Luxembourg.

De manière plus générale, une réflexion sur les politiques de formation est nécessaire. De nombreux secteurs d'activité sont impactés par la fuite des jeunes professionnels formés en France. L'attractivité salariale luxembourgeoise pousse en effet de plus en plus de jeunes travailleurs à faire toute leur carrière au Grand-Duché, après avoir été formés dans les établissements français financés par les filières professionnelles, notamment par l'apprentissage.

Une réflexion sur l'accès aux soins et aux remboursements de part et d'autre de la frontière est aussi à engager. Pour la médecine de ville, ce pourrait être une réponse adaptée à la problématique de la désertification médicale.

Nos territoires enregistrent une forte demande d'accueil de la petite enfance en lien avec le travail frontalier des parents. Au-delà du coût induit de fonctionnement qui pourrait être pris en charge par le Luxembourg, il est nécessaire d'assurer la formation de personnels supplémentaires et d'adapter les locaux à disposition.

4. Politique énergétique.

En collaboration avec le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, un projet relatif à la production d'hydrogène vert sera développé.

Après une première phase d'étude, l'objectif est d'associer l'ensemble des partenaires (chercheurs, universitaires, industriels, collectivités, etc.) pour créer un véritable écosystème de l'hydrogène vert en Lorraine. Une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pourrait être missionnée en support technique.

5. Gouvernance PMF.

Le PMF est une instance de création récente. L'Etat l'a reconnu comme le représentant du territoire de proximité dans ses enjeux de vie quotidienne notamment, au sein de la relation transfrontalière, y compris dans des instances de dialogue intergouvernementales telles que la CIG.

Afin de déployer au mieux son action, le PMF souhaite évoluer d'un organe frontalier vers une structure de coopération transfrontalière de type Eurodistrict, dans un premier temps en associant les collectivités locales luxembourgeoises. Le droit européen propose des formes de structuration juridiques qui s'y prêtent. Mais pour cela, le PMF doit se voir doter de moyens autres que symboliques.

C'est pourquoi, comme cela a existé dans les précédents CPER entre Etat et Région, les membres du PMF demandent que leur soit attribuée une ligne budgétaire spécifique et adaptée, permettant au Pôle d'avancer dans une structuration transfrontalière efficace et de répondre à ses besoins en ingénierie.

Ces moyens seront utilisés par le PMF pour établir des partenariats en fonction des différents domaines à traiter et renforcer les moyens humains disponibles au service des objectifs fixés.

Stratégie du territoire du territoire Nord Moselle +

Créée début 2017, l'association Nord Moselle + couvre 120 communes regroupées en 6 intercommunalités et plus de 260 000 habitants, ce qui en fait le 7^{ème} territoire le plus peuplé de la région Grand-Est.

Il est composé de la Communauté de Communes du Val d'Alzette, de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, de la Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois frontières, de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, et enfin de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Le territoire bénéficie d'une situation privilégiée au nord du Sillon Lorrain, à proximité du Luxembourg et de l'Allemagne, au cœur de la Grande Région.

Cette situation géographique du territoire (ouverture sur les 3 frontières : Wallonie, Luxembourg et Sarreland) est une source de richesses et d'opportunités. Le patrimoine historique et naturel est le support d'une économie touristique en émergence et une agriculture qui reste active dans les zones périurbaines.

Historiquement sidérurgique, l'activité a fortement structuré l'économie jusque dans les années 80, ou, après une période de régression démographique, le territoire a retrouvé un relatif dynamisme. Ainsi, en 2016, le secteur privé concurrentiel du territoire comptabilisait plus de 42 200 salariés travaillant dans 4 110 établissements employeurs.

Sa position frontalière avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne ainsi que son bon positionnement dans le sillon mosellan et lorrain en fait une zone d'importants mouvements de salariés et de flux de marchandises de par son existence d'infrastructures de transport Est/Ouest et Nord/Sud.

Ce territoire est desservi du fait de cette situation privilégiée sur les axes majeurs de communication en Europe avec des réseaux autoroutiers (A31 – Axe Nord/Sud, A30, A4), des réseaux ferrés (le territoire est desservi notamment par le TGV Est Européen) ainsi que la voie fluviale (Moselle à grand gabarit) et la voie aérienne (proximité des aéroports internationaux de Luxembourg et Sarrebruck et de l'aéroport régional Metz-Nancy Lorraine). Malgré l'importance de ces infrastructures de transport, les flux, souvent saturés, se matérialisent principalement sur l'axe nord-sud.

Il est à noter que 20 % des entreprises de Moselle sont concentrées sur le bassin de Thionville. L'attractivité liée à l'emploi du Luxembourg quant à elle participe fortement au développement d'une économie résidentielle.

Ce positionnement transfrontalier demeure un axe privilégié en matière d'accueil des travailleurs Luxembourgeois notamment grâce aux infrastructures et réseaux numériques des territoires, qui attire également les entreprises. Ce tournant numérique, initiateur de projets structurants également pour un changement de paradigme, porte notamment sur les usages et la médiation.

Pour autant, il en ressort des disparités territoriales tant dans la densité du tissu économique (communes dortoirs) que dans l'attractivité résidentielle.

Ces territoires marqués par l'histoire industrielle, de nombreux espaces contraints, et la faiblesse de certains de nos espaces publics pourraient créer des disparités, et des dynamiques inverses non souhaitées au sein de Nord Moselle +.

L'absence d'aide transverse à la mobilité, le manque de cohésion des politiques de développement commercial et touristique, le faible niveau linguistique des frontaliers, le renforcement des spécialisations en matière d'enseignement supérieur, des services aux entreprises, sont autant d'axes de travail qu'il nous faut porter à cette échelle territoriale.

Dans la continuité du Pacte Moselle Nord signé en 2012 par l'ex G6, Nord-Moselle + souhaite porter un ensemble de projets commun au sein du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) regroupant des thématiques transverses autour des piliers suivants :

- **Développement durable / transition écologique**

Si le développement durable est devenu un enjeu national, il représente aussi une réalité locale pour les EPCI de NM+. Thématique transversale à l'ensemble des politiques publiques, les territoires sont déjà engagés dans les enjeux de transitions énergétique et écologique.

Des territoires agissant pour la sobriété énergétique

Face aux objectifs du SRADDET, de la SNBC et à l'obligation de mettre en place un PCAET, les collectivités s'engagent collectivement à l'atteinte des objectifs nationaux, à savoir diminuer la consommation énergétique territoriale et développer la production d'énergies renouvelables. Soucieuses de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, des actions collectives existent déjà :

- la rénovation énergétique : à travers l'espace FAIRE Nord-Moselle et le dispositif régional SARE, les collectivités de NM+ proposent un accompagnement à leurs habitants sur les projets de rénovation énergétique ;
- les carburants alternatifs : le développement des alternatives aux carburants fossiles pousse les collectivités à s'intéresser aux nouvelles énergies : l'électricité, le GNV et plus récemment l'hydrogène. La proximité de l'A31 et des flux de transports internationaux fait du Nord Mosellan un territoire propice au développement de l'hydrogène où les collectivités de NM+ doivent se concerter, en lien avec la stratégie régionale Hydrogène en cours.
- le développement des énergies renouvelables : déjà impulsée par l'ADEME, GRDF ou la région, la mise en réseaux des collectivités sur cette thématique est nécessaire pour favoriser le développement les projets de taille importante permettant une réduction considérable des énergies fossiles. Cette approche multi territoriale doit se multiplier, notamment avec le développement des nouvelles filières comme le bois-énergie par exemple.

Un traitement coordonné des déchets ménagers

Compétence historique des collectivités, l'ensemble des EPCI de NM+ assure la collecte et le traitement des déchets. Pour trois EPCI, et l'ancien territoire de la Communauté de Communes des 3 Frontières, le traitement est délégué au SYDELON depuis 2010. Le syndicat assure le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des quatre territoires.

Des richesses écologiques à protéger

Fort de sa diversité écologique, le Nord Mosellan a engagé plusieurs réflexions communes sur la protection de la biodiversité et des espaces naturels. Elles se traduisent notamment dans la mise en œuvre des trames verte et bleue, en lien avec les projets des intercommunalités voisines.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, les EPCI se sont regroupés à travers les Syndicats de Bassin versants, dont le SBV Nord Moselle – Rive ou le SBV des 3 Nieds.

• La Mobilité

L'attractivité luxembourgeoise pousse à l'augmentation exponentielle du nombre de navetteurs frontaliers (100 000 actuellement, 150 000 attendus d'ici 2035).

Les orientations stratégiques adoptées depuis le début des années 2000 n'ont pas été assez efficaces pour remettre en cause la prévalence de la voiture comme mode de déplacement prédominant des navetteurs.

De ce fait, les congestions quotidiennes du réseau routier se multiplient sur l'ensemble du territoire de Nord-Moselle + à proximité de la frontière.

Cette situation est incompatible avec les objectifs de transition écologique.

Le constat plaide pour agir vers un report important du trafic frontalier vers le transport multimodal et collectif.

Trois axes stratégiques sont à privilégier :

- Développement des infrastructures : réalisation de l'A31bis pour fluidifier la circulation dans la traversée autoroutière de Thionville, augmentation de capacité des infrastructures ferroviaires vers le Luxembourg pour permettre un cadencement efficace des trains de voyageurs, développement des réseaux de transports par bus, parkings de co-voiturages ;
- Trouver une gouvernance adaptée à nos territoires des différentes Autorités Organisatrices de Transports (AOT), d'autant plus que tous nos EPCI - à l'exception de l'Arc Mosellan - assument la compétence « mobilité » ;
- Gérer en concertation ces problématiques de chaque côté de la frontière pour éviter les décisions unilatérales. Nous pourrons alors développer les complémentarités et l'interopérabilité de nos équipements pour la qualité du service rendu à nos administrés.

Ces sujets relèvent souvent de niveaux de décision supérieurs ou hors du périmètre de Nord-Moselle + ; néanmoins nos collectivités seront très attentives à être associées et à participer aux réflexions et

travaux dans les différentes instances compétentes notamment le Comité Permanent des Mobilités en Lorraine (né du Grenelle des Mobilités), le Pôle Métropolitain Frontalier, etc.

Au-delà de la question frontalière, notre territoire est aussi confronté à des problématiques internes, notamment celle du transport par bus dans la région thionvilloise. Héritage lointain de la sidérurgie, réseau et matériel sont à repenser entièrement pour donner à ce mode de transport une attractivité nouvelle et participer à la transition écologique grâce à deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) autour desquelles s'articulera l'ensemble du réseau couvrant la majeure partie de notre territoire.

Porté par le SMITU, ce projet se limite essentiellement au bassin thionvillois. Une troisième ligne est à envisager permettant de relier Audun-le-Tiche et la future connexion avec les équipements annoncés au Luxembourg reliant Audun à Esch-sur-Alzette et la ville de Luxembourg.

Par ailleurs, il est nécessaire d'aboutir à une couverture cohérente de l'ensemble du territoire en terme d'Autorité Organisatrice de Transports. En effet, c'est un enjeu essentiel pour réfléchir aux dessertes internes inter-urbaines de notre territoire, actuellement dispersées.

Soucieux de promouvoir la transition écologique, notre territoire a également l'ambition du développement des modes de transports doux. Chaque EPCI a avancé sur la question des pistes cyclables notamment. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de promouvoir la connexion entre ces équipements afin de densifier le réseau et lui donner une cohérence à une échelle plus vaste que nos simples territoires.

Un schéma de mobilité douce à l'échelle du Nord Moselle est à construire.

Il est essentiel également de donner à nos concitoyens accès à des technologies de transports conformes aux ambitions de la transition écologique.

L'usage de moteurs électriques (en mode hybride ou non) se développe fortement et est appelé à devenir prédominant. Cela nécessite pour nos territoires à la fois des équipements permettant les recharges de ces moteurs mais aussi une information sur la localisation de ces points en direction des usagers potentiels.

Par ailleurs, l'hydrogène ouvre des perspectives intéressantes. Cette source d'énergie et le mode de motorisation qui en découle semblent bien adaptés aux transports lourds ou collectifs. Cela est vrai pour tout ce qui concerne le transport routier (marchandise et voyageurs) mais aussi pour le transport fluvial (comme le montre le projet Flagship sur la Seine). Le territoire Nord Mosellan offre plusieurs sources d'expérimentations intéressantes : équipements du futur BHNS du SMITU, ou expérimentations pour le transport fluvial sur la Moselle par exemple. Nord Moselle + suivra également avec intérêt les projets de développement de production d'hydrogène qui complèteraient ces expérimentations.

Enfin, nous croyons à la force de l'innovation en matière de mobilité. La situation complexe que nous vivons nous interdit de nous limiter et nous engage à être créatifs. Nord Moselle + suivra donc avec attention le développement de projets expérimentaux tels que « Urbanloop » à Nancy par exemple ou autres.

- **Le Tourisme : promouvoir et commercialiser la destination Nord Moselle**

Le tourisme est source d'opportunités grandissantes pour les territoires, en termes d'image, d'attractivité, d'emploi et d'économie non délocalisable au sens large. Toute l'audace et l'ingéniosité des territoires doivent aujourd'hui se déployer pour imaginer des stratégies capables de répondre aux attentes des clientèles dont les influences sont multiples, complexes, parfois contradictoires, entre réseaux sociaux et goût de l'instantanéité ou quête d'authenticité et de slow tourisme.

La crise sanitaire de la Covid-19 a conduit à de nouvelles expérimentations : raccourcissement des distances, réorientation vers des destinations moins fréquentées, redécouverte d'un patrimoine et de richesses parfois méconnus...

Sans présager de l'inscription dans le temps de ces tendances encore trop conjoncturelles, les acteurs du tourisme peuvent néanmoins y puiser l'inspiration et la conviction que tous les territoires peuvent, s'ils s'en donnent les moyens, structurer une offre touristique attractive.

Plus que jamais, la proximité a du sens en matière de tourisme. Depuis la loi NOTRe de 2015, les intercommunalités sont les acteurs opérationnels principaux du développement touristique des territoires. De la création et gestion des zones d'activités touristiques à la promotion, la gamme de leurs missions et compétences est large et offre la possibilité de stratégies ambitieuses.

Les 6 intercommunalités du Nord mosellan ont fait le choix de coordonner leur stratégie et leurs moyens en matière de tourisme. Cette volonté et cette ambition communes peuvent être déclinée en 3 axes principaux :

Une offre structurée autour de thématiques partagées

Plusieurs thèmes constituent de véritables marqueurs de l'identité du Nord Moselle, et sont aujourd'hui des vecteurs d'attractivité touristique. Les intercommunalités de NOMOS+ ont souhaité qu'ils soient les fils conducteurs d'une offre touristique partagée :

- La Moselle et ses circuits de découverte, et notamment la Véloroute « L'Échappée bleue Moselle-Saône à vélo», itinéraire inscrit au Schéma National des véloroutes et voies vertes.
- Au-delà de la Moselle, la nature au sens large constitue une offre phare du Nord Moselle, qui appelle à être coordonnée. Les expériences auxquelles elle peut inviter sont nombreuses, de la visite de sites aux activités de sport et de loisirs en passant par la découverte du terroir et de ses produits.
- Le patrimoine fortifié à travers les époques, avec un accent particulier pour le patrimoine Maginot, est un 3ème thème fédérateur fort.

Une promotion et un marketing touristiques concertés

La collaboration en matière de supports de promotion touristique est déjà ancienne, héritée du SMVT des 3 Frontières. Des éditions communes sont notamment produites en matière de calendrier des manifestations, mais aussi de carte touristique, à l'image de la carte « Le Pays des 3 Frontières en Moselle » parue en 2021.

La commercialisation de produits touristiques à l'échelle d'un territoire élargi fait également l'objet de pratiques partagées : promotion et vente des produits de la marque MOSL, réflexions pour la

constitution et la commercialisation de circuits et séjours communs... Cette approche marketing doit se poursuivre et s'intensifier.

Une mise en réseau des Offices de Tourisme

Ces collaborations constituent des jalons vers une mise en réseau destinée à afficher, promouvoir et commercialiser une offre commune pour la destination « Nord Moselle ».

• **Développement économique / attractivité**

Dans le domaine du développement économique, les six EPCI membres de NM+ ont créé le Syndicat E-LOG'IN 4 dès 2014 afin de donner une nouvelle dynamique à l'espace portuaire de Thionville/Illange/ Uckange/ Florange.

L'objectif partagé vise à aménager une ZAC à vocation industrielle et logistique sur d'anciennes friches de la sidérurgie. Afin de consolider les prospects internationaux qui ont manifesté de l'intérêt pour le site, il est indispensable de maîtriser le coût du foncier impacté par les travaux de dépollution. Le classement du site portuaire parmi les sites industriels français « clés en mains » et l'accès au Fonds friches mis en place par l'Etat et la Région constituent des atouts pour cette reconversion.

Parmi les projets envisagés sur le périmètre portuaire, le pôle agroalimentaire transfrontalier nord lorrain doit voir le jour à l'initiative des 6 EPCI de NM+. Initié en 2012 à la suite de la fermeture de l'abattoir de Metz et relancé en 2018 avec un périmètre d'actionnaires élargi à la Meurthe-et-Moselle et au Luxembourg, le futur abattoir vise un potentiel proche de 1 500 tonnes toutes filières.

Autre enjeu important commun à nos territoires : le développement de l'économie numérique. Plusieurs projets entendent répondre à des problématiques partagées : le pôle numérique Thi'Pi, le futur Digital Lab d'ArcelorMittal, la Smart City avec au cœur du dispositif la gestion de la donnée. Par ailleurs, la nécessaire prise en compte de la médiation et de l'inclusion numériques et le développement de nouveaux usages numériques appellent des réponses partagées.

• **Enseignement supérieur**

S'agissant de l'enseignement supérieur, le confortement de l'IUT de Thionville/Yutz, grâce en particulier à l'ouverture récente d'un 4ème département « hygiène sécurité environnement », et le développement de nouvelles formations diplômantes sur le Nord mosellan vont trouver à se concrétiser à travers l'approbation d'un protocole d'accord intercommunautaire. Il s'agit par cette action d'ancrer l'enseignement supérieur comme vecteur d'attractivité du territoire et de soutenir la recherche, en lien avec l'IUT, les industriels et les pôles de compétitivité, au service du développement de l'emploi.

L'ouverture de ces nouvelles formations supérieures pose avec plus d'acuité la question du développement de l'offre d'hébergement pour les étudiants. Des initiatives visant à la création de nouveaux logements seront engagées en lien avec les bailleurs sociaux et les opérateurs immobiliers du territoire.

- **Transfrontalier**

Le fait transfrontalier, à l'échelle du Nord mosellan, constitue historiquement un aspect de la vie locale. Il s'est inscrit ainsi dans les géographies sociales et économiques de ce territoire et a contribué à forger une identité territoriale singulière. Franchir les frontières pour les entreprises et les ménages est donc devenu un acte de la vie quotidienne. Son intensification avec la libre circulation fixée par les traités européens et le développement économique du Grand-Duché du Luxembourg doit amener aujourd'hui les territoires à définir et concevoir des politiques publiques davantage interterritoriales et transfrontalières. Il s'agit face à cette trajectoire globale de développement dépassant parfois les compétences de chacun de nos EPCI, de proposer une réflexion et des modalités d'intervention suffisamment agiles et susceptibles d'accompagner voire d'anticiper les modes de vie et les usages des acteurs locaux (habitants et entreprises) qui eux s'affranchissent des limites administratives de nos communes, nos EPCI et de nos pays. Les tendances démographiques luxembourgeoises et sarroises (population générale et active) doivent enfin amener à mettre en œuvre rapidement de véritables démarches transfrontalières structurantes pour éviter encore de subir.

L'accès aux ressources (emploi, marchandises, biens de consommation, loisirs.) de part et d'autre des frontières par les ménages et les entreprises a eu pour première conséquence une évolution importante des mobilités locales. Les marchés de l'habitat ont également été impactés conduisant certains de nos ménages à ne plus trouver des solutions de logement dans nos territoires. Les enseignements tirés de ces bouleversements économiques et sociologiques et les premières réponses apportées en matière de mobilité, d'immobilier d'entreprises, de formation, de projet urbain et de gouvernance conduisent à engager une nouvelle étape d'intervention.

C'est dans le sens de ce constat global d'une asymétrie des relations frontalières que les collectivités associées du Nord mosellan manifestent leur volonté de devenir actrices de leur destin frontalier en construisant des projets avec les autorités locales allemandes, luxembourgeoises et belges voisines et non en subissant les effets collatéraux de la libre circulation. Collaborer en devenant partenaires sur les sujets de la mobilité, de l'emploi et des services s'avère être une étape incontournable pour le développement futur de l'espace Nord mosellan et des territoires à la fois locaux et transnationaux dans lesquels elle s'insère. L'impératif est dès à présent de réévaluer l'échelle de réflexion pertinente pour les programmations infrastructurelles, économiques, culturelles et éducatives locales.

Stratégie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Dans la continuité du projet de territoire adopté en 2015, les principaux axes du développement du territoire du Val de Fensch sont les suivants :

- Contribuer au changement d'image du territoire :

Fortement impactée par son passé industriel, la vallée de la Fensch véhicule toujours une image dégradée marquée par la présence d'importantes friches et de centres-villes qui peinent à se renouveler. Pour contribuer à l'amélioration de cette image, la CAVF a engagé l'opération, baptisée Cœur de villes – Cœur de Fensch, qui ambitionne de rénover intégralement l'axe routier principal traversant toute l'agglomération. Ce projet majeur pour le territoire, entamé en 2014, va se poursuivre sur le mandat 2020-2026, pour s'achever au cours de la période 2026-2032. Outre son importance en termes d'image, donc d'attractivité, cette opération comporte un volet important consacré à la mobilité (sécurisation des piétons, voies cyclables, intégration du Bus à Haut niveau de Service du SMITU), au paysagement (noues, îlots de fraîcheur, verdissement...) ainsi qu'aux considérations environnementales (éclairage public économe en énergie, priorité donnée aux transports en commun).

L'objectif d'amélioration de l'image passe également par la création d'itinéraires cyclables (boucle verte et bleue, interconnectées avec les territoires voisins, et la V50 La Voie Bleue Moselle-Saône). La place du vélo sur notre territoire est également un enjeu fort en terme d'environnement et de moyen de transport sain et durable.

Le traitement des copropriétés dégradées, les opérations d'incitation au ravalement des façades et à l'isolation thermique, ainsi que la reconversion des friches industrielles, contribuent également à la réalisation de cet objectif, primordial pour l'attractivité du territoire.

- Soutenir une ambition environnementale :

- à l'instar des pistes cyclables ou du traitement des friches industrielles, qui participent à la fois au changement d'image et à la poursuite d'un objectif environnemental, l'opération de requalification et d'extension de la déchetterie située à Algrange poursuit également ce double objectif. Ce projet est destiné à améliorer la qualité du service rendu, à lutter contre les nombreux déchets sauvages recensés sur le secteur, à équilibrer la répartition des déchetteries sur l'ensemble du territoire et à soutenir et contribuer à la mise en œuvre d'une recyclerie par le SYDELON.

○ Apporter une solution efficace au traitement des eaux usées et pluviales :

Principale mesure à vocation environnementale portant sur l'ensemble du territoire, la mise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, sera engagée rapidement, dans le respect des orientations du schéma directeur établi.

Outre les considérations environnementales qui nous animent, ces travaux ont également pour objectif de retrouver une constructibilité normale sur l'ensemble du territoire. Cette opération, menée en coordination avec le SEAFF, porte sur un volume

de travaux de mise aux normes de l'ordre de 40 M€ sur les dix prochaines années, selon un calendrier imposé par arrêté préfectoral.

○ Gérer le risque inondation :

En concertation avec Moselle Aval, la communauté d'agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme d'actions et de prévention des inondations sur le bassin versant de la Fensch. L'intervention va porter dans un premier temps sur l'actualisation du programme d'action existant (étude de maîtrise d'œuvre) qui déterminera les travaux à réaliser.

- Développer les services à la population comme instrument d'attractivité :

- Notre territoire enregistre une forte demande d'accueil de la petite enfance portée par une démographie positive, et par l'attractivité du secteur liée aux opportunités du travail frontalier pour les parents. Face aux besoins des familles, la CAVF a fait le choix d'une politique volontariste en matière d'accueil de la Petite Enfance. La CAVF a décidé de créer trois nouveaux équipements d'accueil collectif du jeune enfant, avec l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région Grand-Est, du FEDER et de l'Etat notamment. Il s'agit d'une nouvelle micro-crèche de 10 places ouverte à Knutange en 2020 et d'une nouvelle micro-crèche ouverte à Algrange en 2021, ainsi qu'un nouveau multi-accueil de 40 places en cours à Fameck dont l'ouverture est prévue en 2023. La CAVF disposera donc à terme de 10 crèches soit environ 300 lits relevant de sa compétence, auxquels s'ajoutent l'activité des assistantes maternelles, de deux maisons d'assistantes maternelles, de quatre micro-crèches privées et des acteurs privés de la garde à domicile.
- Au niveau communal, une « France services » à Fameck a été labellisé au 1^{er} juillet 2021 et à Nilvange une deuxième qui ouvrira ses portes afin de simplifier la relation des usagers aux services publics.
- Pour lutter contre le déficit croissant des personnels médicaux, lié aux difficultés de remplacement des départs en retraite, la communauté d'agglomération s'est engagée en faveur d'un Contrat Local de Santé avec l'objectif d'aider à l'installation de nouveaux médecins et d'intégrer la santé dans l'exercice de nos compétences : sport, politique de la ville, logement, environnement...

A ce jour, la CAVF est en contact avec l'ARS, la Région Grand-Est, le Département de la Moselle et la CPAM pour finaliser ce CLS. D'autres partenaires institutionnels ou opérateurs locaux seront aussi associés à cette démarche.

Le CLS aura un volet "santé mentale" avec le CH Jury qui va installer une équipe mobile sur le territoire Fensch et Orne et développer des actions en lien avec les associations locales.

- **Observation sanitaire et sociale : mise en place d'un observatoire territorial :**
Projet de mise en place d'un contrat local de santé en 2021 (délibération 18/02/2021).

- **Continuité, accès et permanence des soins : Gestion d'un centre de vaccination Covid à Serémange (200 vaccins/jour) Ouverture le 02 mars, Règlement d'aide au maintien ou à l'installation pour application à partir de 2021, accompagnement des équipes de soins primaires de Knutange/Nilvange, Fameck et Neufchef, projet de regroupement de médecins à Uckange (ancien crédit mutuel), projet immobilier de la ville de Nilvange avec EPFGE pour regrouper des professionnels de santé (ancien crédit mutuel) ...**
- **Construction de nouveaux bâtiments décidés dans le cadre d'un schéma communautaire de santé**
- **Intégration de la santé dans les compétences déléguées à la CAVF:**
Sport : reprise des activités adaptées existantes dans les piscines selon contraintes Covid : obésité, cardio, rémission cancer...Association française des premiers répondants : formation de 60 nouveaux premiers répondants en 2021.
Habitat : dispositif de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne (habitat diffus ou copropriétés) dans le cadre du 3ème PLH.
Environnement : fiches techniques opérationnelles du PCAET et dépollution des friches industrielles, amélioration de la qualité de la Fensch, programme ambitieux d'assainissement pour les eaux usées, sensibilisation au tri des déchets ménagers.
- **Mise en réseau :** Adhésion au réseau français des villes-santé de l'OMS <http://www.villes-sante.com>). et participation à des groupes de travail.

Mettre en œuvre les objectifs définis dans son contrat de ville 2015-2022 :

Le contrat de ville est un document-cadre unique sur la mise en œuvre de la politique de la ville au bénéfice des quartiers fragilisés. Il vise à soutenir des actions conduites en matière de cohésion sociale, de cadre de vie et de renouvellement urbain, et de développement économique et d'emploi.

Pour rappel, la Politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté. Sur le territoire du Val de Fensch, cette politique cible en premier lieu les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Fameck (quartier de Rémelange) et à Uckange (quartier Ouest), ainsi que leurs territoires vécus. Ces deux quartiers et leurs territoires vécus bénéficient de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville et d'une mobilisation renforcée des crédits de droit commun. Mais les actions du contrat de ville visent également les quartiers en veille active à Florange et Hayange, ainsi que les territoires fragilisés d'Algrange, Knutange et Nilvange qui peuvent également bénéficier d'un renforcement des crédits de droit commun.

Le contrat de ville de la CAVF s'appuie sur 3 piliers (cohésion sociale – Cadre de vie et renouvellement urbain – Développement économique et emploi) et sur 14 objectifs stratégiques présentés ci-dessous. Les actions retenues doivent également prendre en compte les enjeux transversaux : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la prévention des discriminations. La Communauté d'agglomération soutient financièrement les actions communautaires s'inscrivant dans ces orientations.

1^{er} Pilier « cohésion sociale »

Il vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes, et en intégrant la lutte contre les discriminations.

Objectif stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative

Objectif stratégique 2 : Soutenir la parentalité et protéger les mineurs

Objectif stratégique 3 : Favoriser la sécurité, la prévention de la délinquance et le « vivre ensemble »

Objectif stratégique 4: Lutter contre les violences et accompagner les victimes

Objectif stratégique 5 : Agir sur la santé et la précarité sociale

Objectif stratégique 6: Favoriser la citoyenneté et la tolérance

Objectif stratégique 7: Prévenir la radicalisation et le développement des filières terroristes

2^e Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Il vise à améliorer la vie quotidienne des habitants et en particulier ceux qui résident dans le logement social, et à favoriser les équilibres sociaux de peuplement dans les quartiers.

Objectif stratégique 8 : Favoriser la mixité sociale dans l'accès aux logements

Objectif stratégique 9: Améliorer le cadre de vie

Objectif stratégique 10 : Améliorer les équipements et les services dans les quartiers

Objectif complémentaire : Poursuivre l'action en termes de renouvellement urbain

3^e Pilier « développement économique et emploi »

Il vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et le reste de l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations. A ce titre, l'accès à l'emploi et le soutien aux activités économiques sont des enjeux primordiaux.

Objectif stratégique 11 : Favoriser l'accès à l'emploi

Objectif stratégique 12: Encourager l'activité économique au sein des quartiers prioritaires

Objectif stratégique 13 : Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme

Objectif stratégique 14 : Soutenir l'économie sociale et solidaire, en permettant l'accès à l'emploi des publics précaires

- Poursuivre le développement économique du territoire :

Principale compétence des communautés d'agglomération, le développement économique reste une de nos priorités. Outre l'aménagement de zones économiques, l'aide apportée aux commerces et petites entreprises, la réhabilitation des friches industrielles reste un enjeu majeur pour le territoire : ZAC de la Paix à Algrange-Nilvange, Evol U4 à Uckange, prochainement Patural à Hayange et la cokerie de Serémange-Florange, ...

La reconquête de ces espaces contribuera à la fois à la poursuite d'objectifs environnementaux, économiques et urbanistiques.

- Accompagner des projets intercommunautaires de grande ampleur :

Comme la plupart des autres EPCI du nord Moselle, la communauté d'agglomération est partie prenante de nombreux projets structurants :

- o BHNS porté par le SMITU : Le terminus d'une des 2 lignes se trouve à Hayange.
- o Centre de tri des déchets, centre de transfert et recyclerie, portés par le SYDELON
- o Abattoir géré par une SCIC.
- o Port d'Illange géré par le syndicat Elogin4Thionville

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire mûrir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)</u>
Assainissement 2021 - FICHE 1	CAVF	relance	oui
Assainissement 2022-2023 - FICHE 2	CAVF	relance	oui
Assainissement 2024-2026 - FICHE 3	CAVF	à faire mûrir	oui
Requalification déchèterie - FICHE 4	CAVF	relance	oui
Etudes Gestion des Inondations - FICHE 5	CAVF	relance	oui
Travaux Gestion des inondations - FICHE 6	CAVF	à faire mûrir	oui (à voir)
GEMAPI - FICHE 7	CAVF	relance	oui
GEMAPI - FICHE 8	CAVF	A faire mûrir	A voir
Saison Culturelle U4 2021- FICHE 9	CAVF	relance	oui

Fonctionnement de la SMAC 2021- FICHE 10	Régie Personnalisée	relance	oui
Boucle Verte et Bleue - FICHE 11	CAVF	à faire mûrir	oui
CVCF - FICHE 12	CAVF	relance	oui
CVCF - FICHE 13	CAVF	à faire mûrir	
CVCF - FICHE 13 bis	CAVF	A faire mûrir	
CONTENEURS ENTERRES FICHE 14	CAVF	relance	oui
AIRE LOLA FLORES - FICHE 15	CAVF	relance	oui
COPROPRIETES DEGRADEES - FICHE 16	CAVF	à faire mûrir	oui
Contrat Local de Santé - FICHE 17	CAVF	relance	oui
ZAC DE LA PAIX - FICHE 18	SODEVAM	relance	oui

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
 - Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente
- Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat
ROUSTAN Philippe DGS Philippe.roustan@agglo-valdefensch.fr CIONI Marylène DGA marylene.cioni@agglo-valdefensch.fr	Alexandre MAJERCSIK Directeur de la Maison de la Région Thionville-Longwy alexandre.majercsik@grandest.fr Tel : 03 87 33 60 38 Virginie LEDERMANN Cheffe du service développement territorial de la Maison de la Région Thionville-Longwy virginie.ledermann@grandest.fr Tel : 03 87 31 81 57	Secrétaire général Sp-thionville@moselle.gouv.fr Anne ALBERT DCAT Prefecture de la Moselle Anne.albert@moselle.gouv.fr

	<p>Laurent DALSTEIN Chargé de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires Tel : 03 87 33 61 33 laurent.dalstein@grandest.fr</p>	
--	--	--

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Préciser le degré de rationalisation des comités de pilotage pré-existants, l'échelle géographique de la gouvernance (inter-PTRTE possible)

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

EPCI(s) : Président ou son représentant

Autres (le cas échéant) : Département, opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

A Fawech, le 21 octobre 2021

● Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat
<p>Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch</p>  <p>Michel Liebgott</p>	<p>Président de la Région Grand Est</p>  <p>Jean Rottner</p>	<p>Préfet de département</p>  <p>Laurent Touvet</p>

Autres (le cas échéant) : Président du Conseil Départemental, Président du Pays/PETR...

Annexes

Bilan écologique du territoire

Fiches projet des projets prioritaires

Annexes :

- Tableau récapitulatif des projets communaux
- Projets d'investissement financés en 2021 dans le cadre de la Relance
- Projets d'investissement financés en 2021 par la Région Grand Est

Etat des lieux écologiques de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Ainsi ce rapport présente un état des lieux écologique de la CAVF, établi en lien avec la DDT, en matière de :

- Mobilité ;
- Energie et climat ;
- Qualité de l'air,
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Traitement des déchets/Economie circulaire ;
- Actions en matière de biodiversité ;
- Lutte contre l'artificialisation des sols ;
- Eau et assainissement

Mobilité

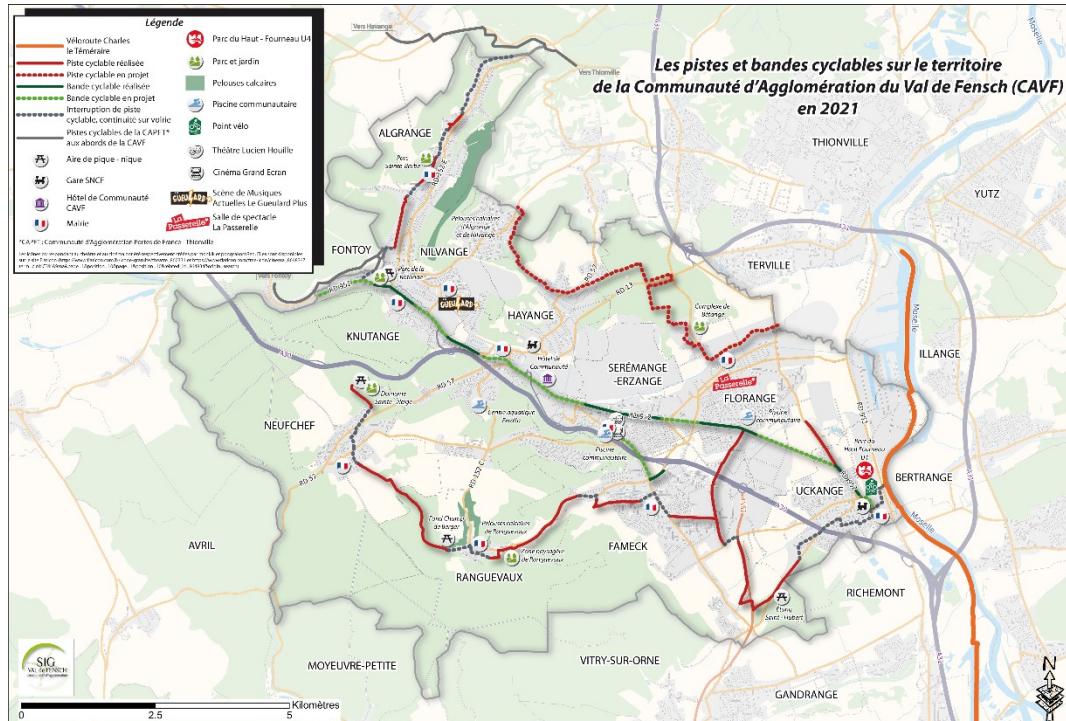
En matière de déplacement doux, la CAVF œuvre depuis 2006 et l'une des actions est de réaliser : la **boucle verte et bleue**.

Réseau de déplacement vert reliant les différents sites d'intérêt récréatif à l'échelle de la communauté d'agglomération ; cette boucle, faite de plusieurs tronçons, pistes, est aujourd'hui connectée à la Véloroute Charles le Téméraire à Uckange.

Celle-ci permet ainsi une diminution de la pression automobile, principalement les week-ends en répondant à un besoin pour la pratique de loisirs. L'impact actuel peut être jugé positif dans la mesure où la pratique initialement conviviale et récréative du vélo a évolué vers une pratique du cyclisme urbain.

Les itinéraires existants en 2021 sont les suivants :

- Itinéraire Nord-Ouest : Knutange /Algrange
- Itinéraire Sud : Neufchef/Ranguevaux/Fameck/Florange/Uckange



INDICATEURS MOBILITÉ DOUCE

30 km de pistes et bandes cyclables

3 km de véloroute V50 « Voie bleue »
(ex Charles le Téméraire)

Les itinéraires en projet permettront de relier des quartiers en contexte urbain et permettre des liaisons potentielles avec les pistes cyclables de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville :

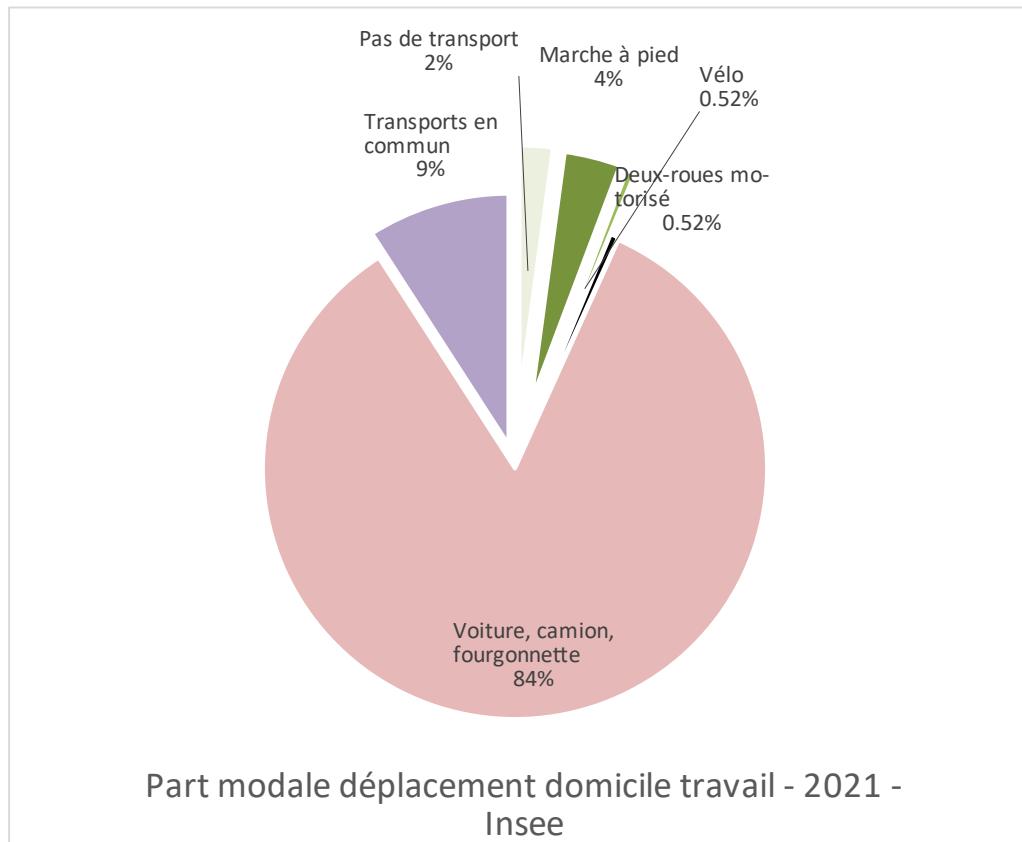
D'autres actions visant à diminuer l'utilisation de véhicule particulier roulant aux carburants fossiles ont été initiées par la CAVF :

- la création de parkings relais pour le **covoiturage**,
- la mise à disposition de **bornes de recharge électrique** pour le public,

Un projet de ligne de bus à haut rendement de service BHNS, porté par le SMITU, devrait être mis en service en 2026 avec près de 7 km de ligne sur le territoire.

Enfin, la **part de véhicules à faibles émissions dans le parc de voitures** sur le territoire est de 55.6 % au 1^{er} janvier 2020 (données SDES, RSVERO 2020).

La part modale des **modes actifs de déplacement** pour les déplacements **domicile-travail** (données Insee 2018) représente 6,21 % des déplacements quotidiens.



INDICATEURS MOBILITÉ RAISONNÉE

220 places de parking de covoiturage

3 parkings de covoiturage (Fameck, Florange et Knutange)

3 bornes de recharge pour véhicules électriques ouverte au public

55,6 % de voitures à faibles émissions

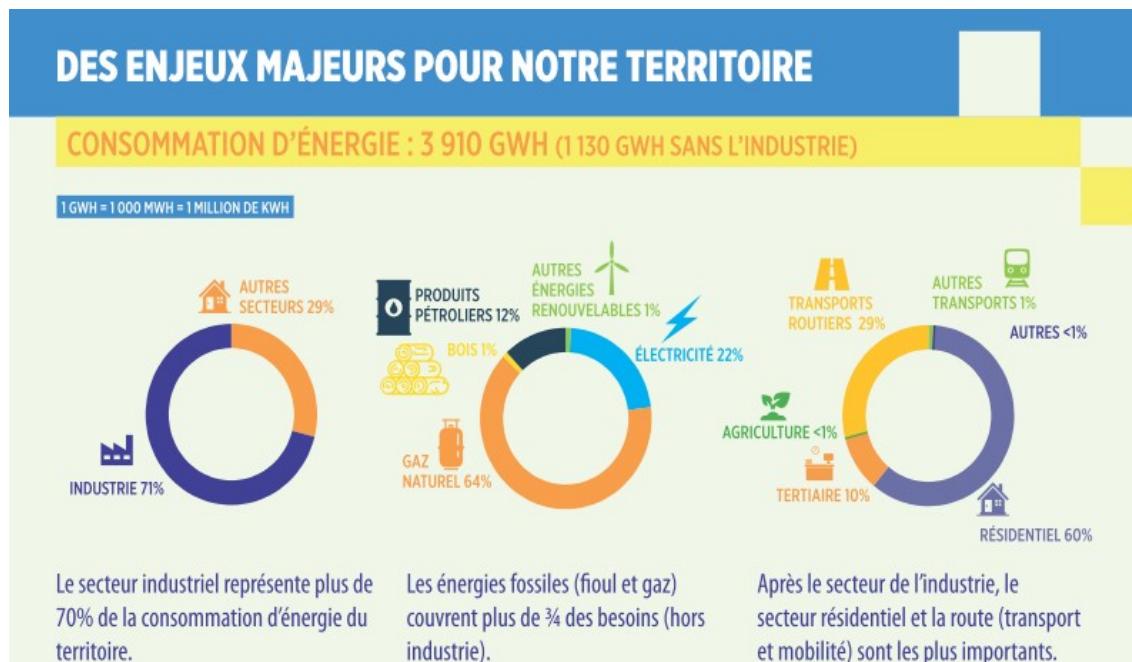
6,21 % de modes actifs pour les déplacements domicile-travail

Energie et climat

Le Plan Climat Air Energie Territorial est actuellement dans sa phase d'élaboration d'un programme d'actions et des indicateurs de suivi qui permettront la traduction opérationnelle de la stratégie adoptée.

Le diagnostic du territoire et une concertation large avec les différents acteurs du territoire ont permis d'établir une stratégie globale et des axes d'amélioration.

Les principaux « postes » consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre en dehors de l'industrie sont le logement et le transport routier.



INDICATEURS ENERGIE ET CLIMAT

Emissions de gaz à effet de serre :

2 870 000 tCO2 équivalent

226 000 tCO2 équivalent hors industrie

INDICATEURS ENERGIE ET CLIMAT

Consommations énergétiques :

3910 GWH

1130 GWH sans l'industrie

F

INDICATEURS ENERGIE ET CLIMAT

Empreinte carbone d'un habitant :

9,9 tCO2 équivalent

étable, le te

othermie
entiel de
e très

Production d'énergie renouvelable :

57 GWH

Filières	GWh						Evolution 2017/2018
	2005	2010	2012	2015	2017	2018	
Eolien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Filière bois-énergie	19,7	26,9	25,7	28,4	29,4	27,3	-7%
Agrocarburants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Hydraulique renouvelable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Géothermie très haute énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
PACs aérothermiques	4,6	13,3	16,2	21,5	25,1	26,7	6%
Géothermie (chaleur)	0,3	0,8	0,9	0,8	1,0	1,1	4%
Photovoltaïque	0,0	0,2	0,8	0,9	1,0	1,1	10%
Solaire thermique	<0.1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	5%
Incinération de déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Biogaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Cultures énergétiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total	25	41	44	52	57	57	-1%

CA du Val de Fensch

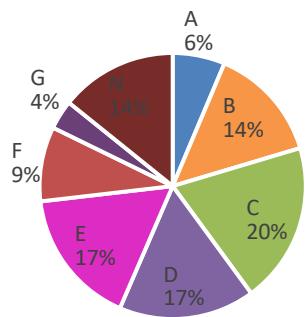
Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

En terme de rénovation énergétique, l'observatoire des DPE, transmis dans le cadre des ventes et location de logements à l'ADEME fait état en 2020 sur le territoire, d'une majorité de logements en classe C pour la consommation énergétique et d'une majorité de logements en classe D pour les émissions de gaz à effet de serre (GES).

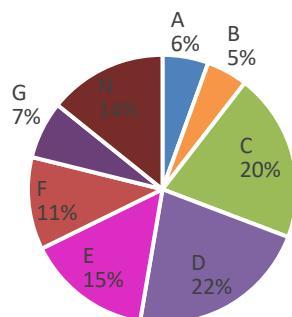
INDICATEURS ENERGIE ET CLIMAT

35 artisans RGE sur le territoire

DPE 2020
Classe consommation énergie

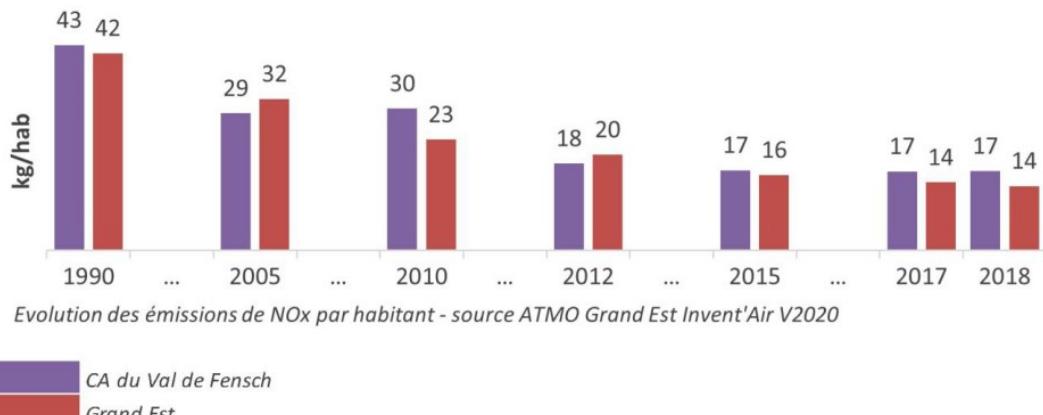


DPE 2020
Classe estimation GES

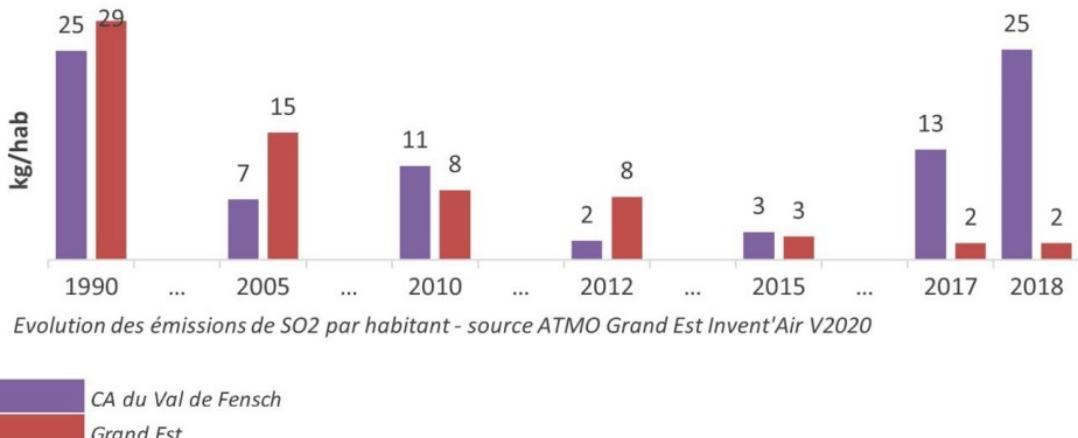


Qualité de l'air

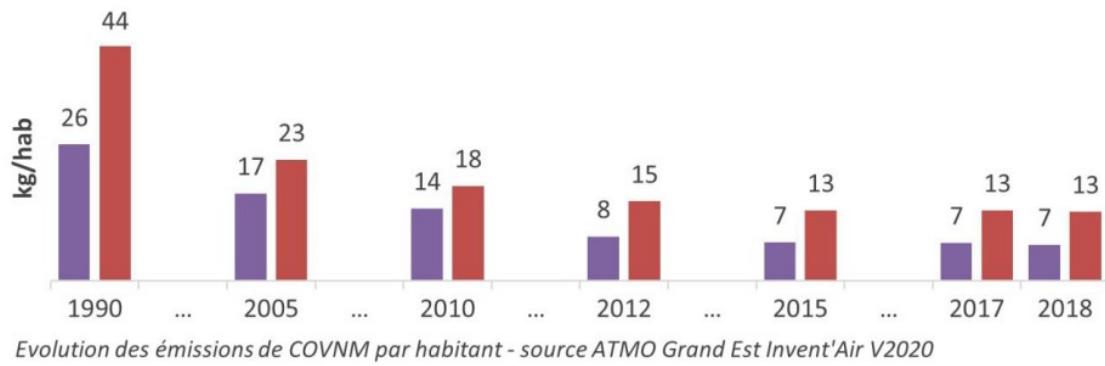
La surveillance de la qualité de l'air est assurée par ATMO Grand Est, association agréée, qui réalise annuellement un inventaire de l'ensemble des émissions de polluants et de gaz à effet de serre à une échelle communale. Les chiffres clés suivants retracent l'évolution depuis 1990 en y intégrant les données de la campagne 2018.



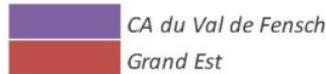
Une grande part des émissions d'oxydes d'azote (NOx) sur le territoire sont liés au transport routier et à l'industrie. La baisse brutale entre 2010 et 2012 est liée à l'arrêt des hauts fourneaux d'Hayange.



Les rejets de SO2 sont dus majoritairement à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fioul (soufre également présent dans les cokes, essence, ...). Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports, ...).

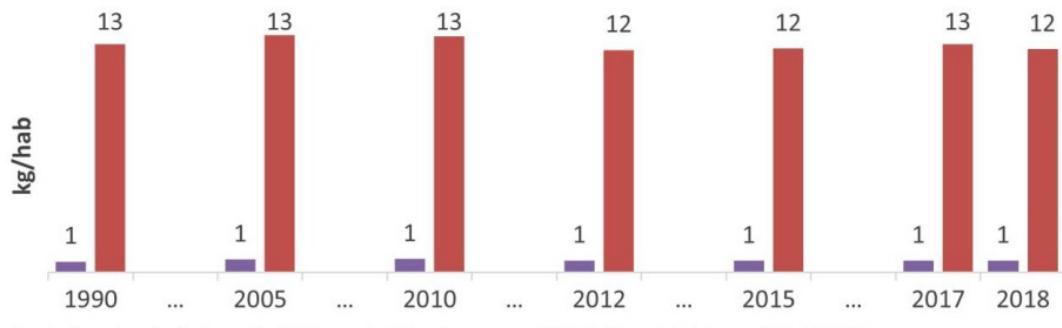


Evolution des émissions de COVNM par habitant - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020



Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples :

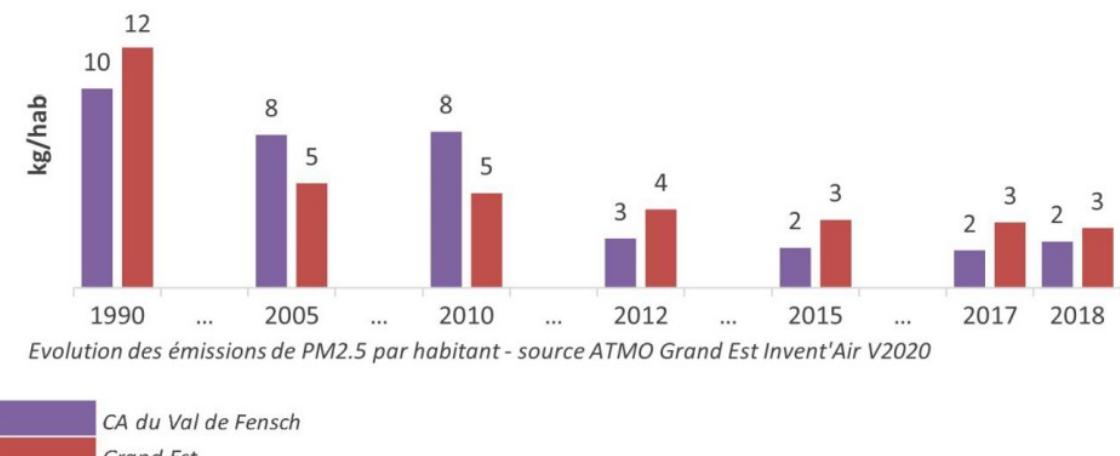
- utilisation industrielle et domestique de solvants,
- transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants),
- consommation de combustibles, en faible proportion.



Evolution des émissions de NH3 par habitant - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020



L'ammoniac (NH3) est principalement émis par les sources agricoles. Le territoire du Val de Fensch est très peu concerné, les surfaces agricoles étant très faibles.



Les PM2.5 correspondent aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres qui proviennent de nombreuses sources : combustion de biomasse, combustibles fossiles, transport routier et certains procédés industriels.

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Le risque naturel inondation est présent sur le territoire au travers des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes et aux inondations de cave en fonds de vallées de la Fensch et du ruisseau de Marspich .

Le bassin versant est également concerné par le risque de débordement de cours d'eau (Fensch et Moselle). Le fond de vallée très urbanisé et les phénomènes météorologiques extrêmes font naître également ponctuellement des problématiques liées aux ruissellements urbains. Le PPRI de la Moselle concerne les communes d'Uckange et de Florange.

INDICATEURS PRÉVENTION RISQUES

27 % de la population exposée au **risque inondation** dans l'enveloppe EAIP

1968 entreprises concernées par le **risque inondation** dans l'enveloppe EAIP

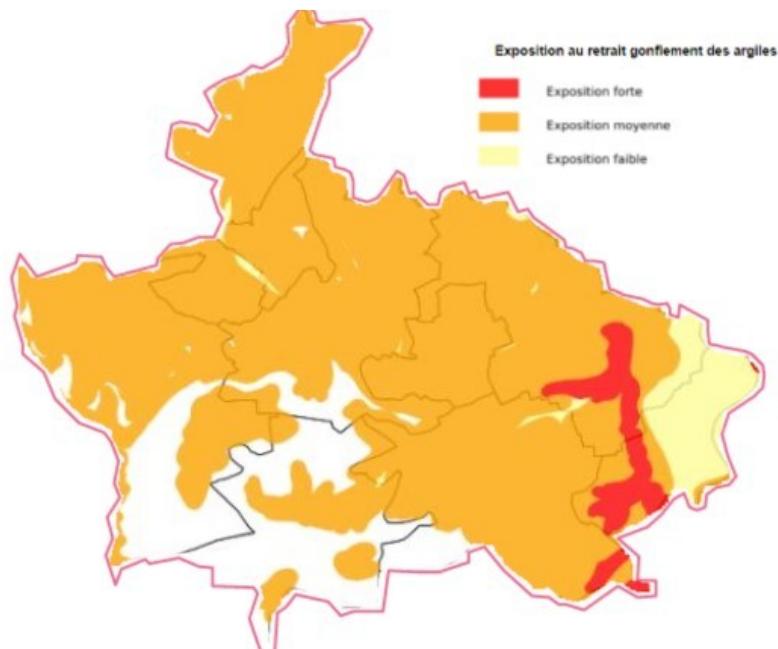
8152 habitations exposées au **risque fort ou moyen de retrait/gonflement d'argiles**

Le nombre d'habitants situé dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)¹ sur le territoire est de : 19020 habitants soit **27%** de la population totale du territoire (données Géorisques EAIP 2011 et recensement 2006).

Le nombre d'entreprises concernées par le risque inondation et située dans cette même enveloppe est de : **1968**.

Le sous-sol du territoire comporte des horizons argileux susceptibles de provoquer des sinistres par retrait-gonflement d'argiles. Le risque a été identifié à partir des cartes géologiques du BRGM au 1/50 000ième.

La carte suivante montre l'exposition à ce risque sur le territoire (données Géorisques).



¹ EAIP : Enveloppe représentant l'emprise potentielle d'inondations extrêmes, regroupant les données de crues historiques, les crues centennales modélisées et des données issues de la géologie et de la topographie. Cette enveloppe a tendance à maximiser le risque inondation.

Traitement des déchets/Economie circulaire

Tonnages de déchets produits par le territoire du Val de Fensch

Année 2020

Population 70 268 habitants

Flux	Tonnes	Ratio Kg / hab
Ordures ménagères	17 553 t	250 kg /hab
Emballages recyclables	4 164 t	59 kg /hab
Verre	1 911 t	27 kg /hab
Déchèteries	17 066 t	243 kg /hab
Déchets verts	1 315 t	19 kg /hab
TOTAL	42 009 t	598 /hab

Etat des équipements de tri au regard des normes

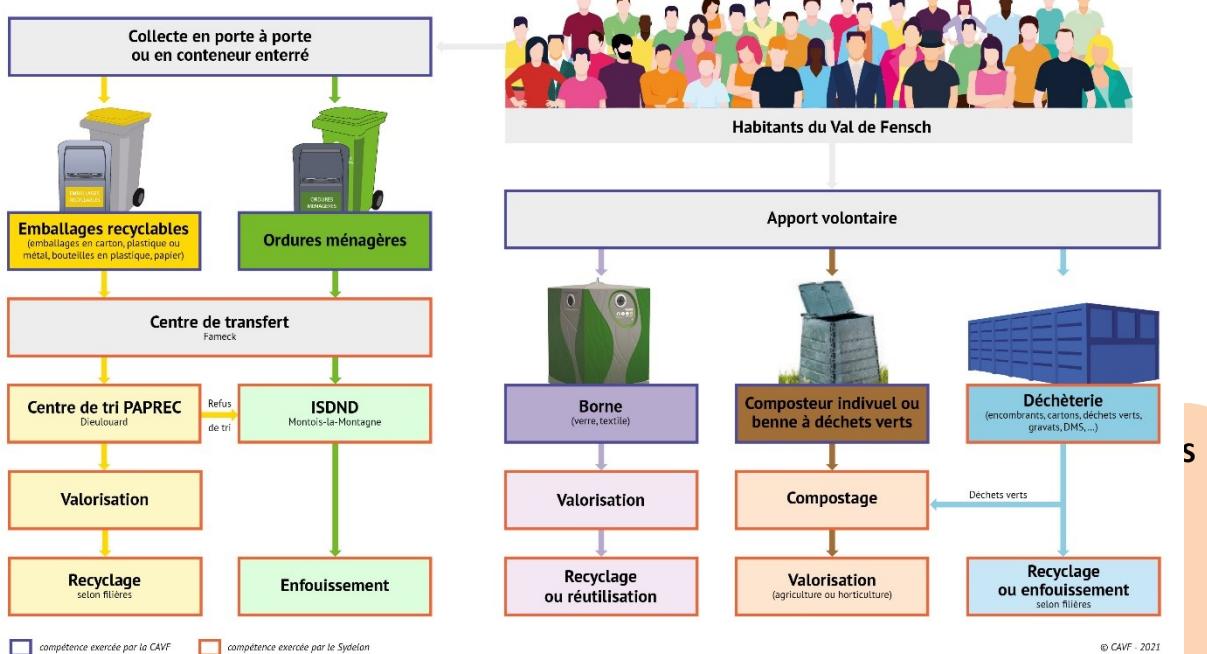
La collecte et le traitement des déchets sont des compétences historiques du Val de Fensch.

Le service public de prévention et de gestion des déchets gère la collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, emballages recyclables, verre, déchets verts, déchèteries).

Le traitement est assuré par le Syndicat mixte de transport et d'élimination des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON) depuis le 25 janvier 2011.

Depuis plusieurs années, la CAVF s'est engagée dans des actions fortes dans l'objectif de réduire le volume de déchets produits et d'optimiser les coûts de collecte et de traitement.

SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



disposition des usagers pour le textile, les déchets verts et près de 282 bornes à verre sont déployées sur le territoire pour la collecte du verre en apport volontaire effective depuis le 1er janvier 2012.

181 557 VISITES enregistrées en 2019 dans les trois déchèteries

Concernant le niveau de service, l'offre est conforme aux dispositions de l'article 81 du Règlement sanitaire départemental avec une collecte de une fois par semaine en ordures ménagères (jusqu'à 3 fois par semaine pour les grands axes des centres-villes) et une fois tous les 15 jours pour les emballages recyclables (une fois par semaine pour les collectifs).

On compte enfin sur le territoire du Val de Fensch trois déchèteries (Algrange, Florange, Hayange) répondant aux normes ICPE dont celle de Florange compte parmi les plus fréquentées de Moselle.

Existence de tri à la source de biodéchets dans les structures de restauration collective/logements collectifs

Dans le cadre de la compétence collecte des déchets, un programme local de prévention des déchets a été contractualisé en 2011 entre la CAVF et l'ADEME pour une durée de 5 ans, permettant de bénéficier d'un soutien technique et financier avec pour objectif de réduire de 7% les ordures ménagères et assimilées produits sur le territoire et participer à réduire leur nocivité.

INDICATEURS BIODECHETS

- 5 sites de démonstration de compostage
- 9 sites de compostage collectif mis en place
- 3 sites de compostage autonome en établissement
- 174 Composteurs individuels vendus en 2020

Pour atteindre cet objectif, un programme de 10 actions thématiques a été mis en œuvre parmi lesquelles la promotion du compostage (domestique / collectif / en restauration collective) et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Aussi, la CAVF a initié et développé les projets de compostage collectif suivants :

- 5 sites de démonstration de compostage
- 9 sites de compostage collectif mis en place (pieds d'immeuble, jardins partagés)
- 3 sites de compostage autonome en établissement

Etude de faisabilité sur le tri à la source des biodéchets

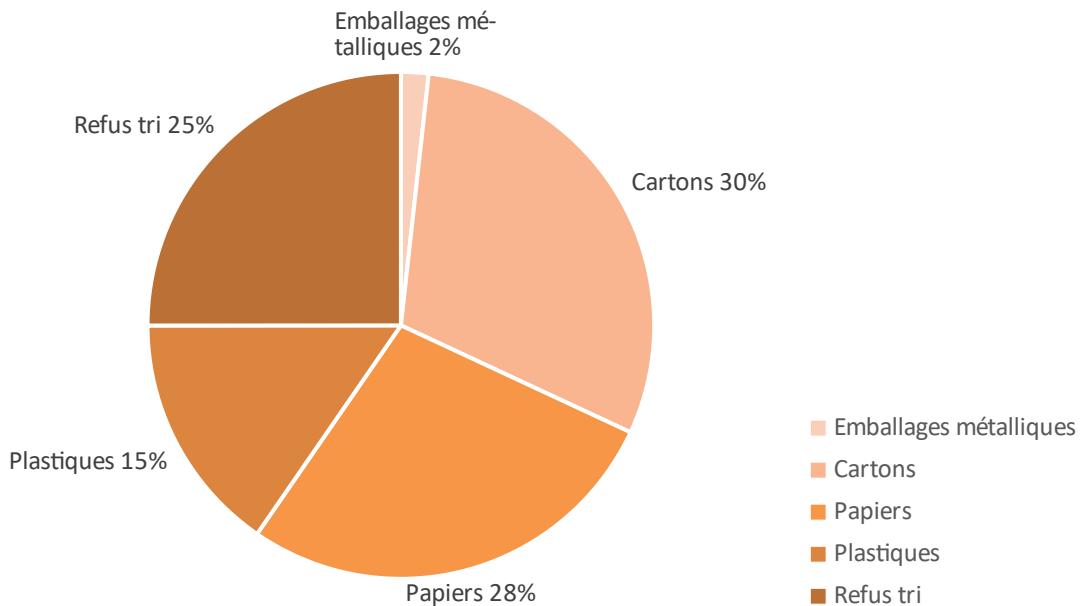
La loi anti gaspillage et économie circulaire fixe l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à tous d'ici le 31 décembre 2023.

La CAVF mène en 2021 une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets d'une durée de 6 mois afin de permettre de fixer les dispositifs de gestion de proximité des bio-déchets qui seront déployés dans le cadre du contexte réglementaire.

Cette analyse permettra d'identifier l'ensemble des aspects techniques nécessaires (modalités de collecte, gisement, transport, exutoires...) et son fonctionnement (moyens humains, fréquences de collecte, ...).

Taux de tri sélectif par filière

Répartition des matériaux valorisés :



L'extension des consignes de tri est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2020 sur le territoire du Val de Fensch

Actions en matière de biodiversité

Le territoire présente une grande variété de milieux sensibles : vallons frais et humides, forêts et pelouses calcaires.

Le plateau d'Algrange, pelouse calcaire, est une ZNIEFF de type I qui couvre 85 hectares. Les vallons du Conroy et du Chevillon, en partie sur le territoire du Val de Fensch, constituent une mosaïque de milieux forestiers et humides d'une surface de 21 hectares. La ZNIEFF de type II, la forêt domaniale de Moyeuvre couvre environ 2100 hectares. Ces milieux abritent une faune et une flore typique et comptent de nombreuses espèces sensibles, menacées et/ou protégées.

Le vallon du Conroy et les pelouses calcaires du territoire sont également classés comme **Espace Naturel Sensible**.

Les pelouses calcaires du secteur (plateau d'Algrange et Raide Côte à Ranguevaux) sont gérées par le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine qui y établit des plans de gestion par pâturage ovin.

La physionomie de la rivière Fensch a été largement perturbée par l'industrialisation : 5 km sur les 15 de son linéaire sont canalisés et couverts. Compte tenu du contexte, la Directive cadre sur l'eau a fixé pour la masse d'eau Fensch, l'objectif **de bon potentiel écologique et de bon état chimique pour 2027**.

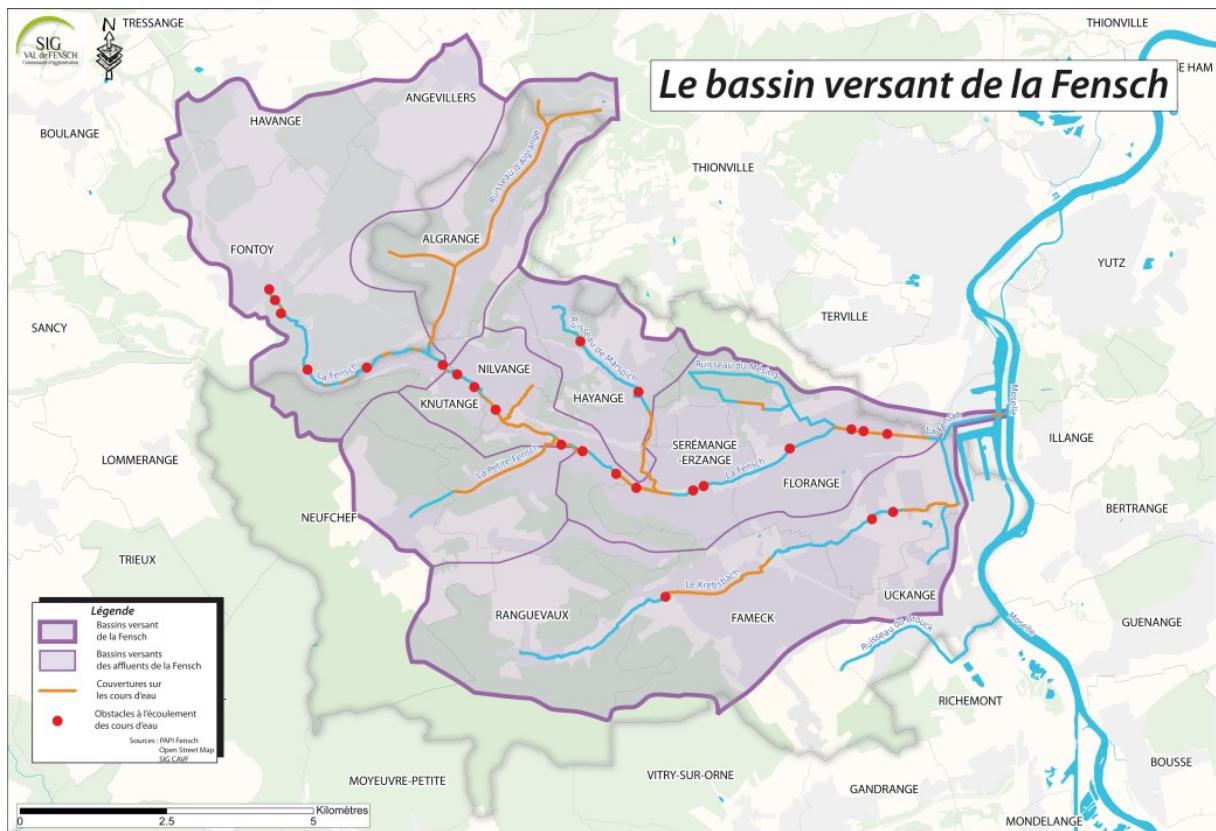
La cartographie des ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (OBS) recense sur la Fensch et ses affluents, 24 ouvrages : ponts dalot, vannes ou grilles.

INDICATEURS BIODIVERSITÉ

24 ouvrages faisant obstacle à l'écoulement

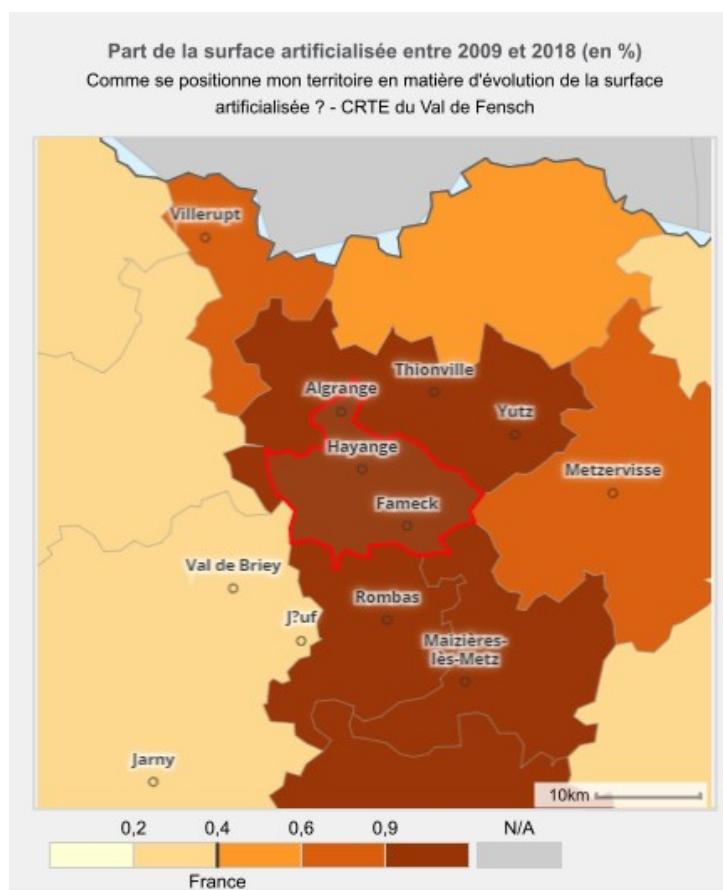
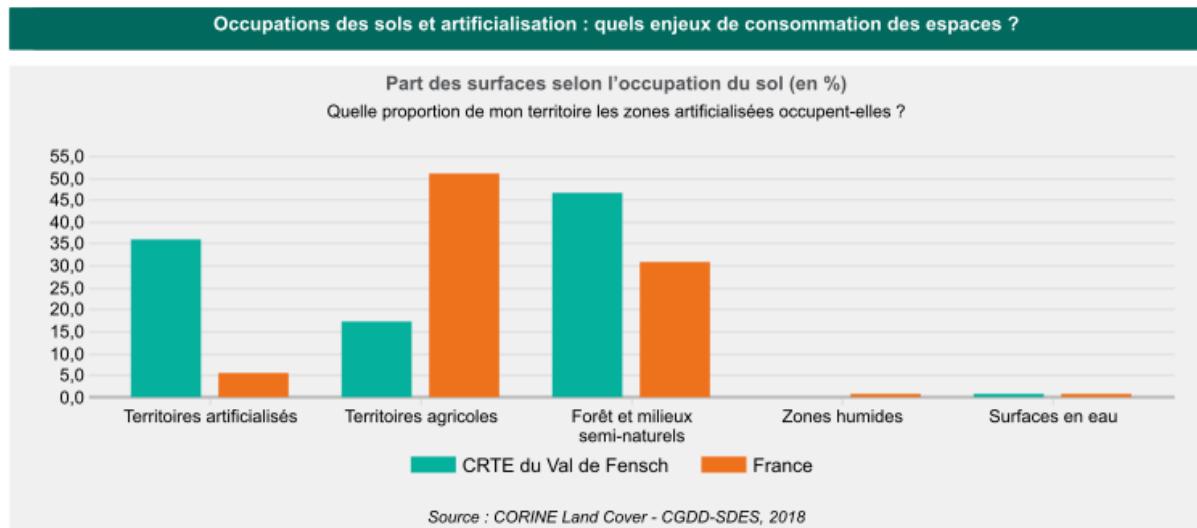
74.71 ha de milieux protégés et gérés par plan de gestion

2200 ha de ZNIEFF de type I et II



Lutte contre l'artificialisation des sols

Les chiffres exposés ci-dessous mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol à occupation « naturelle, agricole ou forestière », à une occupation « urbanisée ».



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Eau et assainissement

Au 1er Janvier 2020 et 1er Juillet 2020, la compétence « eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales » a été transférée à la CAVF qui a tout mis en œuvre de manière à garantir une continuité du service public.

La CAVF a entrepris dès la prise de compétence des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement à Florange, à moderniser les installations de la station de pompage d'eau potable de Ranguevaux, à finaliser les études de projet du schéma directeur d'assainissement d'Algrange.

Globalement, les réseaux hérités demandent de lourds investissements dans les années futures en termes de travaux et de renouvellement.

A ces investissements s'ajoutent les dépenses pour l'entretien courant des réseaux, notamment des réseaux et ouvrages, bassins destinés à la gestion pluviale.

INDICATEURS EAU

Indice linéaire de pertes :
3,4 m3/km/jour à Ranguevaux,
16,89 m3/km/jour à Fameck,
13,91 m3/km/jour pour Florange
Serémange et
6,95 m3/km/jour pour Uckange

SAGE Bassin Ferrifère

14 DUP pour protection de captages

INDICATEURS ASSAINISSEMENT

Compatibilité du réseau de collecte Eaux usées avec les normes européennes pour 5 communes (Florange, Fameck, Ranguevaux, Serémange-Erzange et Neufchef) et Saint-Nicolas en Forêt

Subventions d'investissement (DETR /DSILDPV/FNADT) accordées par l'État au titre de la relance - 2020 2021

ANNEE	COLLECTIVITE / EPCI	Type de SUBVENTION	LIBELLE de l'OPERATION	MONTANT de la SUBVENTION
2020	ALGRANGE	DETR	RENOVATION DES BATIMENTS STADE BATZENTHAL	9,952.50
2021	ALGRANGE	DSIL	RENOVATION MENUISERIES / BARDAGE BATIMENT COMMUNAL	53,876.00
2021	ALGRANGE	DETR	TRAVAUX STADE DU BATZENTHAL	34,958.20
2020	FAMECK	DETR	RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DU GROUPE SCOLAIRE	74,968.00
2020	FAMECK	DPV	RENOVATION THERMIQUE ET EQUIPEMENT NUMÉRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE	199,916.80
2020	FAMECK	DPV	RENOVATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE	71,000.00
2020	FAMECK	DPV	REALISATION DU CITY STADE	18,320.00
2020-2021	FAMECK	DSIL EXCEPT RELANCE	RENOVATION THERMIQUE HOTEL DE VILLE	165,426.00
2021	FAMECK	DSIL RENO THERMIQUE	RENOVATION THERMIQUE ECOLE / GYMNASIE	121,103.00
2021	FLORANGE	DSIL RENO THERMIQUE	RENOVATION CENTRE SOCIAL	724,188.00
2021	HAYANGE	DETR	CONSTRUCTION BOULODROME COUVERT	57,250.00
2020	KNUTANGE	DETR	AIRE DE JEUX DANS L'ECOLE MATERNELLE	2,129.00
2021	KNUTANGE	DETR	ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM	1,950.00
2021	NEUFCHEF	DETR	AMENAGEMENT MAISON SANTE PLURIPROFESSIONNELLE	37,425.00
2020	NILVANGE	DETR	RENOVATION DU CITY STADE	18,000.00
2020-2021	NILVANGE	DSIL EXCEPT RELANCE	RENOVATION THERMIQUE GYMNASIE RUE VICTOR HUGO	89,316.00
2021	NILVANGE	DETR	RENOVATION HALL MAIRIE POUR FRANCE SERVICES	65,974.20
2021	NILVANGE	DSIL RENO THERMIQUE	REHABILITATION ECOLE BRUCKER	128,783.00
2021	NILVANGE	DETR	PREAU A L'ECOLE BRUCKER	44,730.00
2020	SEREMANGE-ERZANGE	DSIL	RENOVATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL IMAGINE	347,553.00
2020	UCKANGE	DPV	STADE MUNICIPAL	49,995.00
2020	UCKANGE	DPV	MAISON DE QUARTIER	100,045.00
2020	UCKANGE	DPV	GYMNASIE JULES FERRY	119,250.00
2021	UCKANGE	DETR	CREATION ESPACE DE CONVIVIALITE AU STADE	45,000.00
2021	UCKANGE	DETR	EXTENSION GYMNASIE JULES FERRY	53,000.00
2021	UCKANGE	FNADT	CREATION D'UNE MICRO FOLIE	18,960.00
2021	UCKANGE	DPV	EXTENSION CENTRE SOCIAL LE CREUSET	158,440.00
2021	UCKANGE	DPV	AMENAGEMENT URBAIN	82,813.60
2020	RANGUEVAUX	DETR	SECURISATION DU CARREFOUR RUE DE MORLANGE	17,749.50
2020	RANGUEVAUX	DETR	PARKING 10 PLACES RUE DES CARRIERES	9,690.00
2021	CA VAL DE FENSCH	DSIL	REVITALISATION COEUR DE FENSCH FLORANGE SEREMANGE	457,776.00
2021	CA VAL DE FENSCH	DSIL EXCEPT RELANCE	ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA FENSCH	587,823.00
TOTAL :				3,967,360.80

Région Grand Est

Aides régionales accordées en 2020 et 2021 au territoire communautaire de l'Agglomération du Val de Fensch

Politique Aménagement du Territoire			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Construction de deux micro-crèches, l'une à Algrange et l'autre à Knutange	802 101 €	451 181 €
CA VAL DE FENSCH	Travaux de démolition partielle du tunnel de Daspich à Florange-Terville : soutien régional à la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	136 169 €	108 935 €
HAYANGE	Requalification urbaine qualitative des Places de la Résistance et de la Déportation, et de leurs espaces connexes	495 849 €	99 170 €
SEREMANGE-ERZANGE	Réhabilitation-extension du centre socio-culturel imagine	1 228 280 €	125 000 €

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
FAMECK	Aménagement d'un parc paysager intégrant des aires de jeux et un terrain multisports rue de Ranguevaux	1 242 782 €	200 000 €
FLORANGE	Restructuration et extension du centre culturel La Passerelle et du centre social La Moisson	5 679 500 €	200 000 €

Politique de la ville - Soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
FAMECK	Réfection du stade municipal, de ses équipements et de l'éclairage	506 750 €	101 350 €
UCKANGE	Extension du gymnase Jules Ferry	256 300 €	51 260 €
UCKANGE	Construction d'une maison de quartier	461 525 €	50 022 €

Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Réhabilitation du bâtiment des ateliers mécaniques sur la friche industrielle du Haut-Fourneau U4 à Uckange	168 900 €	67 560 €
KNUTANGE	Démolition et désamiantage de l'ancien lycée Gaspard Monge de Knutange	364 700 €	145 880 €

Traitements et requalification des friches			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Réhabilitation des Grands Bureaux de la friche U 4 à Uckange en Digital Lab	559 895 €	279 947 €

Soutien aux maisons de santé pluri-professionnelles			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
NEUFCHEF	Travaux d'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	84 220 €	42 110 €

Diagnostic des bâtiments publics et associatifs			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
RANGUEVAUX	Diagnostic énergétique de 5 bâtiments communaux	3 770 €	2 639 €

Aide aux lieux et aux projets annuels structurants du spectacle vivant			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Projet culturel annuel du Parc du Haut Fourneau U4 2020	154 430 €	10 000 €
CA VAL DE FENSCH	Projet culturel annuel du Parc du Haut Fourneau U4 2021 – volet 2	123 544 €	10 000 €

Arts vivants et arts visuels			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
FLORANGE	Restructuration et extension du Centre culturel La Passerelle	811 515 €	200 000 €

Plan d'urgence Commerces connectés - Plateformes			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Création de la plateforme Ma Ville Mon Shopping Val de Fensch	42 160 €	29 512 €

Soutien aux démarches territoriales de prévention des déchets et tarification incitative			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Agrandissement d'une des trois déchèteries du territoire pour l'accueil (comme les autres) de l'ensemble des filières de tri et réemploi	1 140 614,12 €	100 000 €

Etudes et travaux de prévention et gestion intégrée des inondations			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA VAL DE FENSCH	Programme Global de gestion intégrée du risque inondation sur le Bassin Versant de la Fensch - phases diagnostic et avant-projet FA 6.2 et FA 6.6 du PAPI MOSELLE AVAL	432 000 €	86 400 €

FICHE 4 : REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA DECHETERIE D'ALGRANGE

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ali FALL

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : ali.fall@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Requalification et extension de la déchèterie d'Algrange

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : PLAN Régional de prévention et de gestion des Déchets

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, transition écologique, résilience sanitaire

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet :

La déchèterie d'Algrange est la plus petite des trois structures communautaires implantées sur le territoire, permettant aux habitants d'y évacuer leurs déchets. Cependant, cette déchèterie n'assure qu'un service réduit en raison du manque de place et d'incivilités constantes. Cette situation est très contraignante pour les usagers, qui se retrouvent obligés d'aller sur les deux autres déchèteries afin d'y trouver toute l'étendue des services.

Ainsi, l'objectif principal de cette action de requalification et d'extension de la déchèterie d'Algrange est de :

-Construire un équipement qui puisse répondre aux besoins des usagers

-Mettre en conformité les installations existantes pour répondre à la nouvelle réglementation en vigueur.

-Améliorer le système de gestion de l'équipement

-Sécuriser le site du vandalisme et des vols

[Tapez ici]

-Prévoir une déchèterie qui réponde aux objectifs de l'ADEME.

Une réflexion a été menée afin d'intégrer ce projet de requalification et d'extension de la déchèterie d'Algrange dans le projet global de réalisation de la zone d'aménagement concertée(ZAC) de la Paix. Cette dernière a été créée en juin 2016, avec pour principale ambition de développer des surfaces constructibles sur d'anciens sites industriels. La déchèterie d'Algrange est implantée sur une parcelle de la zone Sud de la ZAC de la Paix, dont le périmètre global s'étend sur 38,4 hectares de friches industrielles (réparties sur les communes d'Algrange, Nilvange et Knutange), vestiges de l'ancienne implantation de l'usine sidérurgique SMK, démantelée dans les années 1980.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : Octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Octobre 2022

Date de délibération sur le projet : 2 Mai 2021

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	800 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	400 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	200 000		
Montant total du projet	1 400 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	350 000	25	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	420 000	30	Ambition Moselle
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	70 000	5	Préciser : ADEME
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	560 000	40	
Montant total des recettes	1 400 000		

[Tapez ici]

FICHE 5 : Etude Gestion Intégrée Inondation Fensch - 2021

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julie GEY

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : julie.gey@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Définition d'un programme global de gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du Bassin Versant de la Fensch - Etudes Diagnostic et d'avant-Projet

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Contrat Territorial Eau Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental : prévention des inondations et reconquête des milieux aquatiques

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Compte tenu de la vulnérabilité de la vallée de la Fensch et des forts enjeux liés à l'urbanisation et à la qualité des milieux, il est aujourd'hui indispensable de finaliser le programme d'actions envisagé en 2010 qui est intégré dans la démarche globale du PAPI Moselle aval

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CAVF

Échéancier des réalisations

Date de début de l'étude: dernier trimestre 2021

Fin prévisionnelle de fin de l'étude: fin 2022

Date de délibération sur le projet : 26 septembre 2019 - Adoption du PAPI d'intention

Moselle aval et signature de la convention cadre de cofinancement

19 avril 2021 –Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme global de gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du BV Fensch

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	432 000 €		Etudes Diagnostic : 72 000 € Etude avant- projet: 360 000 €
Montant total du projet HT	432 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
x Etat autres	198 000 €	45. 8	FPRNM ("Fonds Barnier")
<input type="checkbox"/> Europe			
x Région	90 000 €	20. 8	
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
X Autre financement public	57 000 €	13. 2	Agence de l'eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
x Autofinancement	87 000 €	20	
Montant total des recettes HT	432 000 €		

FICHE 6 : Travaux du programme d'actions Inondation 2022-2024

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julie GEY

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : julie.gey@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Définition d'un programme global de gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du Bassin Versant de la Fensch – FIN DES ETUDES et TRAVAUX

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Contrat territorial Eau et Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental : prévention des inondations et reconquête des milieux aquatiques

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Compte tenu de la vulnérabilité de la vallée de la Fensch et des forts enjeux liés à l'urbanisation et à la qualité des milieux, il est aujourd'hui indispensable de finaliser le programme d'actions envisagé en 2010 dans le cadre du PAPI Fensch intégré aujourd'hui dans la démarche globale du PAPI Moselle aval. Il s'agit de finaliser les études projets et de réaliser les travaux validés par le programme.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : début 2023

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2024

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	463 000 € HT 10 225 000 € HT		Etudes au stade projet et maîtrise d'œuvre Montant prévisionnel de travaux estimé en 2010

			Sera réévalué à l'issue de l'étude Programme de gestion intégrée du risque inondation bassin versant Fensch
Montant total du projet	10 688 000 € HT		
<hr/>			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
x Etat autres	4 275 000 €	40	FPRNM dit Fonds Barnier
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	1 068 000 €	10	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
X Autre financement public	3 206 400 €	30	Préciser : Agence Eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
X Autofinancement	2 137 600 €	20	
Montant total des recettes	10 688 000 €		

FICHE 7 : GEMAPI Préservation des milieux aquatiques et humides-2021

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julie GEY

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : julie.gey@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Restauration et préservation des milieux humides ou aquatiques

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Contrat territorial Eau Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet : Opération pilote Restauration de zone humide en tête de bassin du Brouck en zone forestière

Etablissement d'un plan de gestion de la zone humide de Ranguevaux avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, CAVF, Agriculteur...) pour définir un programme d'actions sur 10 ans

Impact socio-économique et environnemental : Amélioration du cadre de vie, de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques sur le territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Objectif d'atteinte de bon potentiel écologique encore trop éloigné – Protection contre les inondations et préservation des zones naturelles à mettre en avant et amélioration de la résilience du territoire face au changement climatique et aux épisodes météorologiques violents indispensables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CAVF

Échéancier des réalisations

Date de début des études: 4^{ème} trimestre 2021

Date de début des travaux : Brouck en 2022, Plan de gestion de la ZH de Ranguevaux : 2023-2024

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	115 000 €		Etudes Brouck: 25 000 € Travaux Brouck : 30 000 € Etudes ZH Ranguevaux : 20 000 € Travaux Zh Ranguevaux : 40 000 €
Montant total du projet HT	115 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
x Région	11 500 €	10	
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
X Autre financement public	92 000 €	80	Agence de l'eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
x Autofinancement	11 500 €	10	
Montant total des recettes HT	115 000 €		

FICHE 8 : GEMAPI Préservation des milieux aquatiques et humides 2022-2024

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d’agglomération du val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d’agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julie GEY

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : julie.gey@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Restauration et préservation des milieux humides ou aquatiques et préservation/restauration à l’échelle supra-communautaire des continuités écologiques

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Contrat territorial Eau Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique,

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet :

- Restauration du ruisseau des écrevisses (krebsbach) : études et travaux
- Etablissement d'un plan de gestion sur le vallon du Conroy (ENS) avec les collectivités voisines (CCPOM, CAPFT et OLC) et travaux
- Etude Trame Verte et Bleue sur l'ensemble du territoire : établissement d'un diagnostic et plan d'actions sur l'ensemble des trames et travaux

Impact socio-économique et environnemental : Amélioration du cadre de vie, de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques sur le territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Objectif d’atteinte de bon potentiel écologique encore trop éloigné – Intérêt socio-économique et amélioration de la résilience du territoire face au changement climatique et aux épisodes météorologiques violents indispensables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CAVF -

Échéancier des réalisations

Date de début des études : 2022

Date de début des travaux : Actions de préservation des continuités écologiques en 2023, Actions du plan de gestion du Conroy en 2024, Travaux de restauration sur le ruisseau des Ecrevisses : 2024

Date de délibération sur le projet : Contrat territorial eau climat du 24 juin 2021

[Tapez ici]

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	480 000 €		Etudes TVB – 60 000 € Actions TVB : 60 000 € Plan de gestion Conroy : 20 000 € Actions Conroy : 20 000 € Etude restauration Ecrevisses : 30 000 € Travaux Ecrevisses : 290 000 €
Montant total du projet HT	480 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
x Région	62 400 €	13	
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
x Autre financement public	323 000 €	67	Agence de l'eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
x Autofinancement	96 000 €	20	
Montant total des recettes HT	480 000 €		

[Tapez ici]

FICHE 9 : SAISON CULTURELLE U4 2021 FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Muriel PELOSATO

Téléphone du référent : 06.30.22.66.29

Adresse électronique du référent : muriel.pelosato@agglo-valdefensch.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet :

Mise en œuvre du programme de développement de la saison culturelle, touristique et patrimoniale du Parc du Haut-Fourneau U4 pour 2021

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : RAS

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, préservation du patrimoine, transfrontalier/interterritorial

Relance de l'activité culturelle après la période de suspension liée à la pandémie

Localisation/rayonnement du projet : Uckange, rayonnement régional et transfrontalier

Descriptif du projet :

Symbolique fort du patrimoine industriel de la vallée de la Fensch, le haut-fourneau U4 est le dernier des six hauts-fourneaux de l'usine d'Uckange. Il est aujourd'hui le seul témoignage de la sidérurgie du début du XXe siècle conservé en France.

Depuis 2007 celui-ci est ouvert au grand public et propose une saison touristique, patrimoniale et culturelle basée sur :

Le patrimoine : transmission et mise en valeur

- des visites (libres, guidées ou audio-guidées)
- des expositions (historiques ou temporaires)
- des actions pédagogiques (outils, visites dédiées, ateliers, activités ludiques)
- des partenariats avec d'autres acteurs culturels du patrimoine (musées, centres d'archives)

La création artistique : sensibilisation et diffusion

- un choix artistique porté sur le spectacle vivant
- des actions de sensibilisations, diffusion, coproduction et résidences
- des temps-forts liants la diffusion de ces formes et la découverte du site
- des partenariats avec des acteurs locaux comme régionaux ou transfrontaliers pour une co-construction d'évènements faisant sens, avec le projet culturel du lieu

[Tapez ici]

- un nouvel espace extérieur pour accueillir les différents événements
- La création photographique et audiovisuelle : mise à disposition d'espace**
- lieux de tournage (long métrage, court métrage, clip vidéo)
 - prise de vue photographique pour amateurs et professionnels

Le site ouvre ses portes du 1er avril au 1er novembre aux horaires suivants :

- Visites libres et audioguidées, le mardi et le vendredi, de 10h à 18h30, et le mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 14h00 à 18h30.
- Du 15 juin au 31 août fermeture à 19h00.
- Visites guidées (individuels), samedi, dimanche et jours fériés, à 14h15 et 16h30
- Visites guidées (groupes), sur réservation uniquement.

Visites libres tous les jours d'ouverture et en nocturne, découverte de « Tous Les Soleils », mise en lumière de Claude Lévêque : Tous les samedis soirs du 15 juin au 31 août, ouverture en continu de 14h00 à minuit.

Les visites guidées sont réalisées par les guides bénévoles de l'association MECILOR et par la médiatrice du site pour les scolaires. La présence d'un guide luxembourgeois, également haut-fourniste, permet au Parc du haut-fourneau U4 de proposer, sur réservation, des visites guidées en allemand, luxembourgeois et anglais.

Impact socio-économique et environnemental :

- Contribuer au développement économique et touristique du territoire,
- Valoriser un site industriel unique en France,
- Participer à l'attractivité du territoire
- Véhiculer une image positive en matière de reconversion d'une friche industrielle

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

L'histoire et la géographie singulièrement industrielles du Val du Fensch sont des marqueurs identitaires forts. Le patrimoine issu de 300 ans d'exploitation et de transformation du fer est à la fois omniprésent et d'intérêt remarquable (usines, gymnases, cités minières et usinières, bâtiments administratifs de direction à l'image du bureau central à Hayange ou des grands bureaux en entrée du site U4 à Uckange...). Le pérenniser et le valoriser est un objectif communautaire qui fait l'objet depuis la création de la Communauté d'Agglomération d'une forme de consensus de pensée. Cette volonté locale de préserver la mémoire par la conservation du patrimoine s'est notamment traduite par des opérations d'initiatives associatives (Musée des mines de fer de Neufchef) ou publiques (le Parc du haut-fourneau U4 à Uckange), uniques en France et qui font sens.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Acteurs du patrimoine : Association Mécilor, Association SMK, musée des mines de fer de Neufchef, le Comité d'histoire régionale Grand Est, ERIH, CILAC, Les archives départementales,

Acteurs de la culture : Les compagnies, les réseaux régionaux (GRAND CIEL), les médias, les autres équipements culturels de la vallée et des territoires environnant (NEST, centre Pompidou, cité musicale...)

Acteurs du tourisme : les offices de tourisme du secteur, Moselle Attractivité, Agence Régionale de Tourisme Grand Est

[Tapez ici]

Acteurs institutionnels : les communes, l'éducation nationale, bibliothèques et médiathèques
Acteurs associatifs du territoire et environnant

- **Échéancier du projet**

Date de début : 1^{er} janvier 2021

Fin prévisionnelle : 31 décembre 2021

Projet pluriannuel basé sur le fonctionnement de l'équipement

Date de délibération sur le projet :

DC_2021_041 Modalité d'accès gratuit au Parc du Haut-fourneau U4

DC_2021_040 Droits d'entrée - saison d'ouverture du Parc du haut-fourneau U4

DC_021_039 Rapport d'activité du parc du haut-fourneau U4 - saison 2020

Plan de financement

FONCTIONNEMENT

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet	215 000		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	43 000	20%	DRAC
Europe			
Région	10 000	4.5%	
Département	10 000	4.5%	
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	152 000	71%	CAVF
Montant total des recettes	215 000		

[Tapez ici]

FICHE 10 : FONCTIONNEMENT DE LA SALLE MUSIQUE ACTUELLE 2021

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Régie Personnalisée le Gueulard PLUS / Communauté d’Agglomération du Val de Fensch

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse :
3, rue Victor Hugo 57240 Nilvange

Nom du représentant légal : Madame Alexandra Pinna-Rebstock

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Emmanuelle CUTTITTA /
Muriel PELOSATO
Téléphone du référent : 06.78.58.79.42 / 06.30.22.66.29
Adresse électronique du référent : direction@legueulardplus.fr / muriel.pelosato@agglo-valdefensch.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Fonctionnement de la SMAC le Gueulard Plus tel que défini dans le cadre de la convention pluriannuelle et quadripartite 2019-2022 au titre du label SMAC

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : RAS ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Nilvange, rayonnement régional et transfrontalier

Descriptif du projet :

Le Gueulard Plus est un équipement communautaire dédié à la diffusion et à la pratique des musiques actuelles, existant sur le Val de Fensch depuis janvier 2014, dont le rayonnement dépasse aujourd’hui le territoire de l’agglomération.

Ce lieu singulier, conçu au sein même d'une ancienne piscine, s'inscrit dans les objectifs fixés par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en matière de développement culturel et fait l'objet depuis sa création d'un soutien assidu de la collectivité et des partenaires publics institutionnels tels que l'État et la Région.

Le 10 juillet 2018, le Ministère de la Culture a accordé par arrêté le label « Scène de Musiques Actuelles - SMAC » à la Régie personnalisée le Gueulard Plus, gestionnaire du lieu du même nom.

[Tapez ici]

Pour les partenaires publics, cette labellisation conduit à un travail commun renforcé, en appui à la spécificité du Gueulard Plus, notamment dans ses choix esthétiques et son développement sur le territoire.

Le Gueulard Plus a signé une convention pluriannuelle d'objectifs de 4 ans (2019-2022) avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la Région Grand Est et la DRAC Grand Est, autour des missions principales suivantes :

1. Le soutien à la création contemporaine dans le domaine des musiques actuelles et une offre culturelle diversifiée en termes de diffusion, avec un soutien spécifique dans les domaines des musiques du monde, des cultures urbaines et alternatives ;
2. L'accompagnement, la ressource et la coopération territoriale ;
3. La médiation, l'éducation artistique et la sensibilisation des publics.

Le Gueulard Plus réunit sur deux niveaux :

- Une salle de spectacles de 360 places, modulable à 150 places assises ;
- Un espace convivial - bar pouvant accueillir 90 personnes ;
- Un centre de ressource doté d'une interface de ressource dématérialisée (1DTouch) ;
- Un pôle associatif aménagé en espace de réunion et pourvu d'un accès internet et d'un vidéoprojecteur ;
- Trois studios de répétition équipés en backline, amplification et logiciels de MAO.

Le Gueulard Plus est une régie personnalisée dotée d'une personnalité morale et financière, sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dont la collectivité de rattachement est la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Impact socio-économique et environnemental :

- Contribuer à l'attractivité et au rayonnement du territoire en matière économique et culturelle
- Contribuer à la relance de l'activité dans le secteur culturel gravement impacté par la pandémie ces 2 dernières années

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Grâce à un ancrage territorial fort, le G+ se veut être un espace de proximité au service du développement de la pratique musicale, mais aussi un équipement reconnu au-delà du territoire de par ces choix artistiques, la notoriété du lieu et la qualité de sa programmation. Le G+ est devenu en quelques années, un équipement communautaire structurant de par les objectifs prioritaires qu'il développe : diffuser les productions artistiques émergentes et innovantes, accompagner la pratique amateur, proposer une programmation et des actions éducatives en direction de la jeunesse, garantir l'égalité d'accès à la diffusion et aux pratiques artistiques, contribuer au développement culturel du Val de Fensch, structurer les acteurs de musiques actuels du nord lorrain.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Tous les acteurs associatifs, culturels et économiques de la communauté d'agglomération du val de fensch et du Nord Lorrain

Les acteurs de l'éducation nationale

Les communes

[Tapez ici]

Les réseaux régionaux et nationaux de musiques actuelles (MAEL, SOLIMA, Grabuge ...)

- **Échéancier du projet**

Date de début : 1^{er} janvier 2021

Fin prévisionnelle : 31 décembre 2021

Projet pluriannuel basé sur le fonctionnement de l'équipement

Date de délibération sur le projet :

- DC_2019_081 : Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la Région Grand-Est, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le Gueulard Plus.
- DC_2020_160 : Présentation du budget prévisionnel 2021 de la régie personnalisée le Gueulard Plus et attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement à la structure.
- DC_2020_044 : Désignation des membres du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée "le Gueulard Plus" et de son Directeur

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achat	33 700		
Services extérieurs	208 800		
Autres services extérieurs	117 400		
Impôts et taxes	14 000		
Charges liées aux personnels	358 750		
Charges exceptionnelles	100		
Dotation aux amortissements	25 950		
Montant total du projet	758 700		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	155 000	20,4	DRAC ou autre
Europe			
Région	56 000	7,4	
Département	20 000	2,6	
Autre collectivité			
Autre financement public	383 000	50,5	CAVF
	8 000	1	Contrat d'apprentissage
Autre financement privé			
Produits	28 700	3,8	

[Tapez ici]

exceptionnels			
Autofinancement	108 000	14,2	
Montant total des recettes	758 700		

[Tapez ici]

FICHE 11 : Piste cyclable « Boucle verte et bleue tronçon Nord »

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : FRANCOIS Hervé

Téléphone du référent : 06 72 00 16 55

Adresse électronique du référent : herve.francois@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Piste cyclable « Boucle verte et bleue tronçon Nord »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, transition écologique, préservation du patrimoine,

Adresse postale du projet : Piste située sur le territoire communal de Florange et Hayange

Descriptif du projet : Création d'une piste cyclable de 9 km, située au Nord de la Communauté sur les communes de Florange et Hayange

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Ce projet permettra l'accès, en plusieurs endroits, aux pistes cyclables de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville », et au-delà l'accès sur la Véloroute V50 (anciennement Véloroute « Charles le téméraire »)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Région, Département, SMITU, CAPFT, communes

✓ Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : mars 2022

Fin prévisionnelle des travaux : novembre 2024

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Cheminements doux	900 000	100	
Montant total du projet	900 000	100	
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance		30	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	270 000		
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	180 000	20	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	180 000	20	

<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	270 000	30	
Montant total des recettes	900 000		

FICHE 12 : Programme travaux 2021 « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : FRANCOIS Hervé

Téléphone du référent : 06 72 00 16 55

Adresse électronique du référent : herve.francois@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Programme travaux 2021 « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Action cœur de ville/ville moyenne

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, préservation du patrimoine

Adresse postale du projet : centres-villes de Florange, Serémange et Nilvange

Descriptif du projet : Travaux d'amélioration du cadre de vie réalisés dans le cadre du projet
Impact socio-économique et environnemental : Aménagements facilitant les modes doux, réduction des consommations électriques de l'éclairage public, espaces verts adaptés au climat local

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Aménagement global qui améliore le cadre de vie, en intégrant les modes doux, en réglant les conflits d'usage entre utilisateurs de l'espace public, en organisant le lien d'un bout à l'autre de la vallée, et en traitant l'espace public en cohérence avec son environnement et ses usages.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, Département, SMITU, communes

Echéancier des réalisations

Date de début des travaux : avril 2021

Fin prévisionnelle des travaux : février 2022

Date de délibération sur le projet : 24/03/2016

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Cheminements doux	1 222 572	35, 4	
<input type="checkbox"/> VRD	255 487	7,4	
<input type="checkbox"/> Eclairage public LED	260 057	7,6	
<input type="checkbox"/> Enfouissement réseaux	1 668 112	48, 4	
<input type="checkbox"/> Espaces verts	43 290	1,2	

Montant total du projet	3 449 518	100	
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	457 776	13, 3	Accordé juin 2021
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	400 000	11, 6	AMBITION Moselle Accordé (décision 12/04/2021)
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 591 742	75, 1	
Montant total des recettes	3 449 518		

FICHE 13 : Programme travaux 2022 « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d’agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d’agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : FRANCOIS Hervé

Téléphone du référent : 06 72 00 16 55

Adresse électronique du référent : herve.francois@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Programme travaux 2022 « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Action cœur de ville/ville moyenne

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, préservation du patrimoine

Adresses postales du projet : centres-villes de Florange et Serémange

Descriptif du projet : Travaux d'amélioration du cadre de vie réalisés dans le cadre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Impact socio-économique et environnemental : Aménagements facilitant les modes doux, réduction des consommations électriques de l'éclairage public, espaces verts adaptés au climat local

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Aménagement global qui améliore le cadre de vie, en intégrant les modes doux, en réglant les conflits d'usage entre utilisateurs de l'espace public, en organisant le lien d'un bout à l'autre de la vallée, et en traitant l'espace public en cohérence avec son environnement et ses usages.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, Département, SMITU, communes

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : printemps 2022

Fin prévisionnelle des travaux : été 2023

Date de délibération sur le projet : 24/03/2016

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Cheminements doux, voies, espaces verts	600 000	25	
<input type="checkbox"/> Enfouissement réseaux, éclairage public	1 800 000	75	
Montant total du projet	2 400 000	100	
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	840 000	35	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	720 000	30	
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	840 000	35	
Montant total des recettes	2 400 000	1	

FICHE 13bis : Programme travaux 2023-2025 « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d’agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d’agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : FRANCOIS Hervé

Téléphone du référent : 06 72 00 16 55

Adresse électronique du référent : herve.francois@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Programme travaux 2022-2025 « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Action cœur de ville/ville moyenne

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, préservation du patrimoine

Adresses postales du projet : centres-villes de Neufchef, Nilvange, Hayange, Knutange et Uckange

Descriptif du projet : Travaux d'amélioration du cadre de vie réalisés dans le cadre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch »

Impact socio-économique et environnemental : Aménagements facilitant les modes doux, réduction des consommations électriques de l'éclairage public, espaces verts adaptés au climat local

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Aménagement global qui améliore le cadre de vie, en intégrant les modes doux, en réglant les conflits d'usage entre utilisateurs de l'espace public, en organisant le lien d'un bout à l'autre de la vallée, et en traitant l'espace public en cohérence avec son environnement et ses usages.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, Département, SMITU, communes

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : printemps 2023

Fin prévisionnelle des travaux : printemps 2026

Date de délibération sur le projet : 24/03/2016

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Cheminements doux, voies, espaces verts	3 210 000	50	
<input type="checkbox"/> Enfouissement réseaux, éclairage public	3 210 000	50	
Montant total du projet	6 420 000	100	
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	2 247 000	35	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	1 926 000	30	
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 247 000	35	
Montant total des recettes	6 420 000		

FICHE 14 : Implantation de conteneurs enterrés sur le territoire de la CAVF

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTÉ D'AGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH
--

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ali FALL

Téléphone du référent : 03.82.86.81.96 ou 06.84.75.68.35

Adresse électronique du référent : ali.fall@agglo-valdefensch.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Implantation de conteneurs enterrés sur le territoire de la CAVF

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Programme 2021 et 2022 d'implantation de conteneurs enterrés

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : ♦cohésion territoriale,

Adresse postale des projets :

- 57290 SEREMANGE-ERZANGE
- 57290 FAMECK
- 57270 UCKANGE
- 57700 HAYANGE

Descriptif du projet :

Dans le cadre de sa compétence Environnement-Gestion des déchets, la CAVF lance un programme d'implantation de conteneurs enterrés. Ce type de contenant permet une amélioration évidente du cadre de vie des usagers. En effet, les avantages liés à l'utilisation de conteneurs enterrés sont multiples :

- Amélioration visuelle du cadre de vie par la disparition de dizaines de bacs destinés à la collecte des déchets ménagers qui ne seront plus continuellement stationnés sur les trottoirs publics (1 conteneur enterré regroupant 5m3 de poubelle)
- Disparition des nuisibles (chats, rat, guêpes, mouches ...)
- Sécurité renforcée pour les usagers (contenant immobile et non inflammable)
- Accessible aux Personnes à Mobilité Réduites
- Impact environnemental : réduction des pollutions

Impact socio-économique et environnemental :

Le but de ce projet est d'optimiser la collecte des déchets afin de réduire les impacts environnementaux :

[Tapez ici]

- pollution : collecte en un seul point et baisse des fréquences de collecte
- dégradation de l'environnement : baisse des envols de déchets

Ce nouveau projet vise à renforcer l'équité en termes de services et d'équipement à la population tout en améliorant la qualité de vie en habitat collectif.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire, car il s'intègre dans un projet global d'amélioration du cadre de vie, de l'environnement du territoire et d'optimisation des coûts et de services à l'usager.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Ce projet se fait en concertation avec les élus, les bailleurs sociaux, les associations locales pour les habitants et le logement et les entreprises qui réaliseront les travaux qui ont tous opté pour une démarche écoresponsable.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Novembre 2022

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
♦ VRD (Marché + Options)	244 000 ,00	42	
□ Travaux sur le bâti			
♦ Autres (conteneurs)	332 000,00	58	
Montant total du projet	576 000,00		
Financements	€	%	Commentaire
♦ Etat DSIL relance	288 000	50	Sollicité
□ Etat DSIL rénovation			
□ Etat DSIL classique			
□ Etat autres			
□ Europe			
□ Région			
□ Département			
□ Autre collectivité			
□ Autre financement public			
□ Autre financement privé			
♦ Autofinancement	288 000	50	
Montant total des recettes	576 000,00		

[Tapez ici]

FICHE 15 : Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores à Nilvange

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : BREIT Séverine

Téléphone du référent : 03.82.86.65.70

Adresse électronique du référent : severine.breit@agglo-valdefensch.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores à Nilvange

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Schéma départemental

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale,

Adresse postale du projet : AAGDV Lola Flores - Impasse Lola Flores – 57240 NILVANGE

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle et à la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a inauguré le 21 décembre 2009, une aire d'accueil des gens du voyage de 30 places, construite sur une ancienne friche industrielle sur la ZAC de la Paix à Nilvange.

Cette aire organisée sur deux voies de desserte interne, comporte 30 places réparties en 12 emplacements familiaux de 2 places (24 places) et 2 emplacements accessibles PMR de 3 places (6 places). Des blocs sanitaires doubles sont implantés sur la limite de séparation de 2 emplacements constitués par unité de :

- 1 galerie technique comprenant (chauffe-eau, chauffage, sous-compteurs, canalisations et éclairage, radiateur pour mise hors gel...);
 - pour chaque emplacement-abonné : 1 WC turc, une douche, 1 auvent avec évier, des prises électriques, un éclairage, une évacuation pour les machines à laver et un boîtier de comptage de fluides pour le suivi du prépaiement des consommations via le système télégestion).
- L'aire comporte également un bloc sanitaire à l'entrée du site servant au local technique de gestion de l'aire constitué d'une pièce d'accueil des usagers avec un comptoir, d'un sanitaire, d'un local technique et de rangement du petit matériel, et d'un bureau.

[Tapez ici]

L'aire est complètement clôturée avec un portail d'accès à deux vantaux et est complétée par un dispositif de contrôle d'accès. Elle est également éclairée par des lampadaires.

Suite à des actes de vandalisme survenus à deux reprises sur le local de gestion de l'aire en novembre 2018, la CAVF a dû procéder à sa fermeture administrative, par arrêté en date du 30 novembre 2018, afin de pouvoir programmer des travaux de remise en conformité de l'aire. Malheureusement depuis cette date, cette aire est squattée illicitement et a complètement été saccagée, pillée et dégradée. Aussi, d'importants travaux de réhabilitation/rénovation doivent être effectués afin qu'elle puisse à nouveau accueillir les usagers conformément aux normes d'accueil en vigueur. L'aire doit être à nouveau entièrement remise aux normes, être clôturée et sécurisée. Le local du gardien doit être démolie et reconstruit. L'ensemble des réseaux de distribution (eaux, électriques) doit être vérifié et le cas échéant remplacé. Les blocs sanitaires doivent être complètement réhabilités : le câblage électrique doit être complètement refait avec mise en place de sous-compteurs, remise en place d'un système de chauffage, sanitaires doivent entièrement être refaits, carrelage, installation des toitures... Pendant les travaux l'aire devra impérativement être gardiennée 24h/24.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car compte tenu des vandalismes et dégradations, l'aire d'accueil ne répond plus aux normes sanitaires et n'offre plus des conditions de vie dignes aux usagers et les exposent à des risques en cas de pandémie. Par ailleurs, la CAVF doit rapidement se remettre en conformité avec la loi et répondre aux exigences du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle en proposant une aire de passage de 30 places.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les services de l'Etat (DDCS, DDT) et l'association Amitiés Tsiganes.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 1^{er} semestre 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Fin 2022

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	150 000	18,75	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	400 000	50	
<input type="checkbox"/> Autres	250 000	31,25	Notamment gardiennage
Montant total du projet	800 000	100	Estimation prévisionnelle
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance		80	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	640 000		Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...

[Tapez ici]

<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	160 000	20	
Montant total des recettes	800 000	100	

[Tapez ici]

FICHE 16 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés dégradées à Nilvange

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Fouad CHAOUNI

Téléphone du référent : 03.82.86.68.45

Adresse électronique du référent : fouad.chaouni@agglo-valdefensch.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés

Dégradées (OPAH CD) concernant 4 copropriétés à Nilvange (57240) de 260 logements

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Programme de lutte contre les copropriétés dégradées

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, transition écologique, préservation du patrimoine,

Adresse postale du projet : Copropriétés rues des Vosges et Castelnau.

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet consiste à requalifier et réhabiliter via une OPAH CD un quartier comprenant 260 logements répartis dans 4 copropriétés situées rue de Castelnau et rue des Vosges à Nilvange. Cet ensemble représente 1/3 des logements en copropriété sur la commune de Nilvange, commune qui est inscrite comme territoire fragilisé au titre du contrat de ville 2015-2022 de la CAVF. L'OPAH CD interviendra sur les champs suivants : accompagnement social (ménages en difficulté, impayés, autonomie) – lutte contre la ségrégation spatiale – lutte contre les « marchands de sommeil » - lutte contre l'habitat indigne et dégradé – rénovation du patrimoine et travaux d'amélioration thermique.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car la situation financière et le bâti de ces copropriétés sont très dégradés, avec la présence d'occupants modestes, voire très modestes nécessitant un accompagnement financier et social. Une intervention publique lourde sur ces copropriétés apparaît comme la seule solution pour redresser la situation de celles-ci.

Le diagnostic thermique des immeubles permet de qualifier ces copropriétés comme « énergivores » avec un classement en F et G. Il y a donc un réel enjeu en matière de rénovation thermique.

[Tapez ici]

Le diagnostic technique permet de démontrer que des travaux de remise à niveau de la structure sont impératifs : absence d'isolation en façades, fissurations ponctuelles, volets dégradés ; absence d'isolation en toiture et défauts d'étanchéité, conduits détériorés ; humidité en sous-sol ; absence d'isolation en sous-sol ; ventilation par grilles statiques ; absence de dispositif incendie ; installations électriques à réviser ; parties communes dégradées (murs, plafonds, sols, menuiseries,...) ; grilles fenêtres sous-sol détériorées ; portes d'entrée détériorées et absence de contrôle d'accès.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Anah, DDT, Région, PLHIND, CAVF, Commune de Nilvange.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2027

Date de délibération sur le projet : septembre 2021

- **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Travaux réhabilitation structurelle et thermique	762 020	100	Comprend travaux à court, moyen et long terme RESTE A CHARGE POUR LA COLLECTIVITE
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation	533 414	70	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser :
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			Syndicat de copropriétaires
<input type="checkbox"/> Autofinancement	228 606	30	
Montant total des recettes	762 020		

[Tapez ici]

FICHE 17 MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE » FONCTIONNEMENT

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du Val De Fensch

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Elu : Jean-Pierre Cerbai 0661308310

Technicien: Philippe Buiatti 067200570

Adresse électronique des référents : jean-pierre.cerbai @agglo-valdefensch.fr ou philippe.buiatti@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : contrat local de santé

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : résilience sanitaire,

Localisation/rayonnement du projet : Territoire communautaire

Descriptif du projet : Mise en place d'un contrat local de santé

Impact socio-économique et environnemental : développement de l'offre de soin sur le territoire, amélioration de la santé du public, soutien à l'innovation (télésoin...), maintien de l'hôpital public...

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Crise sanitaire, indicateurs santé négatifs, pb démographie médicale, évolution des pratiques professionnelles des personnels de santé.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Equipes de soin primaire, CHR Metz-Thionville, CH Jury, CPTS Val de Fensch-Thionville, réseau Covid Fensch, professionnels de santé. Lien avec PMF Nord Moselle et Sillon Lorrain.

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet : 18 février 2021

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Coordination CLS	50 000		Concerne la mise en place la coordination, le suivi et l'évaluation du CLS. 3/4-temps TCC.

Montant total du projet	50 000		
Financements	€	%	Commentaire
Etat et ARS	25 000	50	
Europe			
Région	10 000	20	
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	15 000	30	
Montant total des recettes	50 000		

FICHE 1 : ASSAINISSEMENT 2021

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d’agglomération du Val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d’agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ali FALL

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : ali.fall@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Programme 2021 mise aux normes temps sec du réseau d’assainissement

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : autres : Contrat Territorial Eau Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique, résilience sanitaire,

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet :

La Directive européenne Cadre sur l'eau impose un objectif de bon potentiel écologique et de bon état chimique pour 2027 pour la rivière Fensch. Bien que la tendance ces dernières années soit à l'amélioration des paramètres, l'état écologique est actuellement médiocre et l'état chimique mauvais.

En effet, le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Hayange, qui aboutit à la station d'épuration de Florange, souffre d'un taux de collecte insuffisant (49%), ainsi que d'un taux de dilution de 450 %, ce qui se traduit par des rejets des eaux non traitées dans la Fensch

C'est pourquoi les services de l'Etat en charge de la police de l'eau ont procédé à une mise en demeure des différents gestionnaires en 2015 obligeant à diagnostiquer ce réseau et à élaborer un programme de travaux. Après 4 ans d'études, les conclusions du schéma directeur ont été rendues le 28 novembre 2019.

Les travaux doivent maintenant être réalisés au plus vite afin de lever l'obligation de traiter les eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome pour toute nouvelle construction.

Les objectifs de réalisation des travaux ont été cadrés par arrêtés préfectoraux qui prévoient plusieurs échéances :

- les travaux liés au temps sec doivent tous être engagés d'ici fin 2023 avec un objectif intermédiaire de 50% de travaux engagés avant fin juillet 2022,

- les travaux liés au temps de pluie doivent tous être engagés d'ici fin 2030 avec un objectif intermédiaire de 50% de travaux engagés en décembre 2025,

- les travaux liés aux taux de dilution trop importants doivent tous être engagés avant fin 2023.

Depuis janvier 2020, la communauté d'agglomération du Val de Fensch a pris la compétence assainissement et poursuit les préconisations de ce schéma directeur.

Les enjeux :

- Augmenter le taux de collecte des eaux usées à 80 %.
- Réduire le taux de dilution des eaux claires parasites en dessous de 300 %
- Limiter les déversements par temps de pluie avec la création de bassins d'orage.
- Lutter contre les inondations.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : juillet 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Mars 2022

Date de délibération sur le projet : DP_2021_115

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	2 042 500		Nilvange : 371 000 Algrange : 1 497 500 Nilvange Est : 56 000 Knutange : 118 000
Montant total du projet	2 042 500		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	587 823	29	Attribué
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSIL, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	435 830	21	Agence Eau Rhin Meuse Accordé pour Nilvange 116 000 €:
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 018 847	50	
Montant total des recettes	2 042 500		

FICHE 2 : ASSAINISSEMENT 2022-2023-2024

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d’agglomération du Val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d’agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ali FALL

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : ali.fall@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Programme 2022-2024 mise aux normes temps sec du réseau d’assainissement d’Algrange

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : autres : Contrat Territorial Eau Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique, résilience sanitaire,

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet :

La Directive européenne Cadre sur l'eau impose un objectif de bon potentiel écologique et de bon état chimique pour 2027 pour la rivière Fensch. Bien que la tendance ces dernières années soit à l'amélioration des paramètres, l'état écologique est actuellement médiocre et l'état chimique mauvais.

En effet, le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Hayange, qui aboutit à la station d'épuration de Florange, souffre d'un taux de collecte insuffisant (49%), ainsi que d'un taux de dilution de 450 %, ce qui se traduit par des rejets des eaux non traitées dans la Fensch.

C'est pourquoi les services de l'Etat en charge de la police de l'eau ont procédé à une mise en demeure des différents gestionnaires en 2015 obligeant à diagnostiquer ce réseau et à élaborer un programme de travaux. Après 4 ans d'études, les conclusions du schéma directeur ont été rendues le 28 novembre 2019.

Les travaux doivent maintenant être réalisés au plus vite afin de lever l'obligation de traiter les eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome pour toute nouvelle construction.

Les objectifs de réalisation des travaux ont été cadrés par arrêtés préfectoraux qui prévoient plusieurs échéances :

- les travaux liés au temps sec doivent tous être engagés d'ici fin 2023 avec un objectif intermédiaire de 50% de travaux engagés avant fin juillet 2022,

- les travaux liés au temps de pluie doivent tous être engagés d'ici fin 2030 avec un objectif intermédiaire de 50% de travaux engagés en décembre 2025,

- les travaux liés aux taux de dilution trop importants doivent tous être engagés avant fin 2023.

Depuis janvier 2020, la communauté d'agglomération du Val de Fensch a pris la compétence assainissement et poursuit les préconisations de ce schéma directeur.

Les enjeux :

- Augmenter le taux de collecte des eaux usées à 80 %.
- Réduire le taux de dilution des eaux claires parasites en dessous de 300 %
- Limiter les déversements par temps de pluie avec la création de bassins d'orage.
- Lutter contre les inondations.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : juin 2022

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2024

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	7 190 000		Algrange tronçon 2,3 et 4
Montant total du projet	7 190 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	3 595 000	50	Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	2 157 000	30	Préciser : Agence Eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 438 000	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	7 190 000		

FICHE 3 : ASSAINISSEMENT 2024-2026

Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF)

Nature : communauté d'agglomération

N° SIRET : 245 701 222 00144

Code APE : 8411 Z

N° Intracommunautaire : FR96245701222

RIB : IBAN : FR27 3000 1005 29D5 7700 0000 019

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : 10 rue de Wendel

Nom du représentant légal : Michel LIEBGOTT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ali FALL

Téléphone du référent : 03 82 86 81 81

Adresse électronique du référent : ali.fall@agglo-valdefensch.fr

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Programme 2024-2026 mise aux normes temps pluie du réseau d'assainissement 1^{ère} Tranche de travaux

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : autres : Contrat Territorial Eau Climat

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : transition écologique, résilience sanitaire,

Adresse postale du projet : Territoire de la CAVF

Descriptif du projet : Mise aux normes du réseau d'assainissement par temps de pluie

La Directive européenne Cadre sur l'eau impose un objectif de bon potentiel écologique et de bon état chimique pour 2027 pour la rivière Fensch. Bien que la tendance ces dernières années soit à l'amélioration des paramètres, l'état écologique est actuellement médiocre et l'état chimique mauvais.

En effet, le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Hayange, qui aboutit à la station d'épuration de Florange, souffre d'un taux de collecte insuffisant (49%), ainsi que d'un taux de dilution de 450 %, ce qui se traduit par des rejets des eaux non traitées dans la Fensch.

C'est pourquoi les services de l'Etat en charge de la police de l'eau ont procédé à une mise en demeure des différents gestionnaires en 2015 obligeant à diagnostiquer ce réseau et à élaborer un programme de travaux. Après 4 ans d'études, les conclusions du schéma directeur ont été rendues le 28 novembre 2019.

Les travaux doivent maintenant être réalisés au plus vite afin de lever l'obligation de traiter les eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome pour toute nouvelle construction.

Les objectifs de réalisation des travaux ont été cadrés par arrêtés préfectoraux qui prévoient plusieurs échéances :

- les travaux liés au temps sec doivent tous être engagés d'ici fin 2023 avec un objectif intermédiaire de 50% de travaux engagés avant fin juillet 2022,
- les travaux liés au temps de pluie doivent tous être engagés d'ici fin 2030 avec un objectif intermédiaire de 50% de travaux engagés en décembre 2025,
- les travaux liés aux taux de dilution trop importants doivent tous être engagés avant fin 2023.

Depuis janvier 2020, la communauté d'agglomération du Val de Fensch a pris la compétence assainissement et poursuit les préconisations de ce schéma directeur.

Les enjeux :

- Augmenter le taux de collecte des eaux usées à 80 %.
- Réduire le taux de dilution des eaux claires parasites en dessous de 300 %
- Limiter les déversements par temps de pluie avec la création de bassins d'orage.
- Lutter contre les inondations.

✓ **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Janvier 2023 (Etude du schéma directeur pluvial)

Fin prévisionnelle des travaux : 2026 pour la première tranche

Date de délibération sur le projet :

✓ **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
X Autres	8 000 000		Etude : 250 000 Travaux environ 7 750 000
Montant total du projet	8 000 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	4 000 000	50	
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité	2 325 000	30	Agence de l'eau
<input type="checkbox"/> Autre financement public	175 000 (étude)	50	Agence Eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 500 000	18,7	20% ou 30% si chef de filât

		5	
Montant total des recettes	8 000 000		